

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 19 MAI 2016**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 MAI 2016
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne	X		X à compter de 22h50	
CARREZ Didier		X procuration à Françoise SANTERRE		
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle		X procuration à Joselyne GEMZA		
DESMENEZ Jean-Claude		X procuration à Jean-Paul HOURNON		
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X		X à compter de 22h55	
WIDIEZ Lise			X	
SALPETRA Elise			X	
DORNE Sylvie		X procuration à Henri JARUGA		
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre		X procuration à Jean-Luc JOUVENEZ		
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X	X procuration à Claudine BEDENIK jusqu'à 19h50		
BRIDOUX Josyane		X procuration à Daniel POULAIN		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela	X			X à compter de 22h57
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	x			
POULAIN Daniel	x			

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose d'ouvrir les travaux de la réunion du conseil municipal de ce soir. Et qui aura notamment à examiner les comptes de gestion, les comptes administratifs de l'année 2015 en plus des 15 autres délibérations qui seront présentées ce soir. Donc je vous remercie pour votre présence, les membres de la population présente, les représentants de la presse, les techniciens de la collectivité et bien évidemment vous mes chers collègues du Conseil municipal. Et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain Conseil municipal qui aura lieu le 31 mai. Donc dans une date très rapprochée et ce Conseil municipal qui examinera notamment la procédure de révision du POS en PLU et l'examen du PADD. Compte-tenu de l'importance de l'ordre du jour de ce prochain Conseil municipal, il semblait difficile d'y ajouter l'examen du compte administratif 2015. C'est pourquoi afin fallait alléger l'ordre du jour de ce Conseil municipal et permettre une présentation de qualité, permettre du temps pour les débats, il a été décidé de tenir deux réunions distinctes. Donc rendez-vous le 31 mai prochain. Les 4 commissions compétentes sur les sujets débattus ce soir ont été réunies comme à chaque fois et conformément à notre volonté de ne pas restreindre le travail des commissions à l'examen des délibérations, divers sujets relatifs à la vie municipale ont été abordés. La C3, la C4 se sont réunies le 9 mai et la C1 et la C2 se sont, elles, réunies le mercredi 11 mai. Et vous trouverez comme à chaque fois, dans les dossiers de conseil les comptes rendus de ces 4 commissions, afin de permettre la meilleure information des conseillers municipaux. Donc avant d'aborder la séance de ce jour, un bref retour sur la dernière réunion en date du 30 mars 2016 pour vous confirmer que le compte rendu sommaire de cette réunion a bien été affiché sous huitaine, qu'il a été également joint à votre dossier avec le procès-verbal de cette réunion. Pour le conseil de ce jour, ont été joints à votre dossier la note de synthèse du compte administratif 2015, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 toujours, ainsi que le compte administratif de l'ordonnateur pour la même année, ainsi que le projet de convention entre la Commune et l'association le relais Cambrésis sont déposés sur table les annexes obligatoires au CA 2015 et notamment les tableaux des subventions directes et indirectes aux associations. Ces précisions liminaires étant réalisées, je vous propose d'ouvrir les travaux de la réunion de ce jour, en débutant comme de coutume par la désignation d'un secrétaire de séance et en nous exonérant, là aussi, comme de coutume, du vote à bulletin secret. Je vous propose, si tout le monde est d'accord pour s'exonérer de ce vote à bulletin secret, de désigner comme secrétaire de séance, le benjamin de séance, à savoir Dimitri WIDIEZ, qui va vérifier par l'appel nominal, que les conditions de quorum sont respectées et donc je lui passe la parole tout de suite.

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Une précision pour Christiane DUMONT elle doit normalement arriver. Je pense qu'elle a donné une procuration à Claudine BEDENIK, sachant que je n'accepte pas de procuration aujourd'hui puisqu'il y a le vote du compte administratif. Donc le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour. Mais avant de passer à cet ordre du jour, quelques points d'information, comme à chaque fois. Depuis notre dernière réunion. Je souhaite porter à votre connaissance, donc le 7 avril le premier coup de pelle de la démolition des Salamandres, à la même période la démolition des écoles -des anciennes écoles aux Epis- le stage de pâques de l'AS SIN pendant la première semaine d'avril qui a connu un très beau succès.

Une réunion que nous avons montée, le 8 avril, avec les villes de LALLAING et CUINCY pour travailler à une réflexion sur d'éventuelles mutualisations entre nos trois villes afin de permettre ainsi des économies d'échelle ou des échanges d'expérience. Le 8 avril, toujours, la première réunion du conseil consultatif du monde associatif qui a réuni une trentaine d'associations mais nous en parlerons dans le cours de ce conseil.

Le 12 avril, une rencontre avec le bureau de l'APACER, l'association pour un avenir concerté des Epis et du Raquet, pour faire un point sur les dossiers concernant ces deux quartiers et en relation avec cette association.

Une réunion publique sur les travaux de la rue Sembat le 13 avril, lesquels travaux ont commencé quelques jours après.

Le 15 avril une rencontre entre la CAD, Maisons et Cités et la Commune de Sin le Noble pour faire un point sur les batteries de garages au niveau du quartier du Bivouac où beaucoup sont abandonnés, en triste état, dangereux, et servent de dépotoir pour les ordures, ou lieu de squat ou de deal. Donc nous avons travaillé avec Maisons et Cités pour que ce problème, qui

embête le quartier depuis des années, soit pris en compte. Nous avons donc bon espoir que ce le soit d'ici les mois qui viennent.

Le 18 avril, une réunion de bilan avec les élus qui siègent aux Conseils de quartier pour faire un point sur une année de démocratie participative. Et je pense que nous ferons un point, nous avons fait un point lors d'une commission la semaine dernière, je pense que nous aborderons ça au Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Le 21 avril, toujours de la démocratie participative, un diagnostic en marchant au niveau du quartier du Bivouac dans le cadre des travaux de la rue Sembat d'une part qui sont en cours, de la rue Toussaint Husson des travaux qui seront réalisés d'ici quelques mois et surtout de l'étude du plan de circulation et de stationnement au niveau du quartier du Bivouac. Les membres du conseil de quartier avec les élus, ont fait le tour du quartier pour voir quelles étaient les rues accidentogènes et les pistes d'évolution. Donc nous avons un beau plan de circulation qui est à l'étude.

Le 24 avril, la journée du vélo en même temps que la commémoration de la journée de la déportation et d'inauguration de la rue Demay un ancien déporté.

Le 27 avril, une visite de Guillaume DELBAR qui est vice-président au logement au niveau du Conseil régional : une visite au niveau des quartiers des Epis, du Raquet pour une revue des projets municipaux. Ce fut l'occasion pour le vice-président DELBAR de nous apporter son soutien sur les projets de la gare mais également sur la bataille en cours pour maintenir le bureau de poste des Epis ouvert.

Le 30 avril, l'inauguration du Printemps Culturel en présence de très nombreux élus. Et le soir, le premier concert avec Yves DUTEIL. Le 1^{er} mai, la remise traditionnelle des médailles du travail et un très beau challenge de gymnastique à la salle Mercier, qui a réuni plus de 1 000 personnes, avec l'association sinoise de gymnastique.

Le 3 mai, c'était la remise des récompenses à trois groupes d'élèves de Sin le Noble, deux de l'école Molière et un de l'école Paulette Deblock à Gayant Expo, dans le cadre ... pour des travaux qui ont été réalisés par ces mêmes élèves dans le cadre des NAP qui sont mises en place par la commune. C'était un bon moment. Les enfants étaient contents de recevoir ces prix.

Le 4 mai, le concert de l'orchestre municipal dans le cadre du Printemps Culturel et aussi une très belle soirée comme le 6 mai avec le spectacle de Jean Luc LEMOINE.

Le 7 mai, une mise à l'honneur du karaté club sinois de 3 athlètes qui ont été médaillés aux championnats de France donc nous comptons 2 nouvelles championnes de France de Karaté et une vice-championne de France. Je pense que l'on fera une cérémonie dans les temps qui viennent pour accueillir tous ces jeunes sportifs qui ont d'excellents résultats. Mais ce n'est pas que des sportifs, on a des élèves de l'école de musique qui sont récompensés également. On le voyait également dans le cadre des nouvelles activités péri-scolaires, des récompenses. Donc dans les semaines qui viennent ou les mois qui viennent, on fera une petite cérémonie de mise à l'honneur de ces jeunes sinois qui réussissent.

Le 9 mai, l'inauguration d'une exposition de travaux artistiques des élèves de Sin le Noble à l'école Paulette Deblock. Là aussi une très belle exposition qui montre toute la qualité du travail des enseignants mené tout au long de l'année dans toutes les écoles de Sin le Noble. Très belle exposition et le soir du 9 mai, la deuxième réunion du conseil consultatif du monde associatif, consacrée cette fois-ci aux problématiques de communication.

Le 10 mai, l'ouverture du nouveau carrefour market qui vient en remplacement de l'ancien magasin DIA, juste en face de la Nichée. L'occasion de se réjouir du dynamisme du commerce sinois, puisque j'ai compté, ces dernières semaines ce sont 7 nouveaux commerces qui se sont implantés sur le territoire communal : un garage, une boucherie, une crêperie, prochainement une friagerie, le magasin carrefour, un magasin de vêtement et une papeterie.

Le 12 mai, une conférence de presse sur la cérémonie en hommage à Henri MARTEL qui aura lieu samedi, à laquelle je vous invite. Ça sera je pense, très intéressant.

Le 13 mai, une réunion SMTD avec le Maire de Douai et le président HATU, et les représentants de la Commune de Sin le Noble sur la future ligne B du BHNS donc qui nous intéresse pour la desserte du quartier des Epis et de l'éco quartier du Raquet. Et le soir, beau succès dans le cadre du Printemps Culturel, le concert d'Adamo avec une salle qui était pleine à craquer. Et l'occasion lors de ce concert de solliciter de la bonne dynamique autour du Printemps Culturel puisque nous sommes déjà à plus de 50% de recettes en plus par rapport à l'année dernière et je crois que nous avons doublé les recettes du Printemps Culturel par rapport à il y a 2-3 ans. Donc belle dynamique, belle programmation de ce printemps culturel.

14, 15,16 mai lors du weekend de la Pentecôte, la salle Mercier très appréciée, puisque nous avons accueilli le championnat de France FSGT de Judo cette fois avec des clubs qui venaient de Corse, de Nice, de Strasbourg. Donc là aussi un beau weekend de sport à Sin le Noble. En

même temps que le sport, la culture, avec le 15 mai, le spectacle HILARETO dans le cadre du Printemps Culturel là-aussi une création, une découverte très intéressante.

Le 16 mai, le traditionnel tournoi de pentecôte de la l'AS SIN pour les U11 avec 20 clubs inscrits très belle dynamique.

Le 17 mai, une journée PLU puisqu'il y avait la présentation de Jean-Paul HOURNON aux personnes publiques associées du PADD. Et le soir même, une réunion cette fois ci dans la salle Martel en réunion publique.

Le 18 mai, hier donc, une réunion aux Epis, réunion publique où nous étions avec Pascal DAMBRIN, qui est conseiller délégué de la rénovation urbaine pour les questions de chauffage au niveau des Couronnes, donc avec Norevie et Dalkia. Et enfin, à venir, au mois de juin, je vous confirmerai la date prochainement, mais nous allons tenir une réunion sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet avec les représentants de la Poste. Je vous avais dit que lors de la dernière réunion trimestrielle, avec le Sous-Préfet il s'était engagé à monter une réunion sous son égide. Donc la date est en train d'être bouclée elle aura lieu au mois de juin, ici même, avec le Sous-Préfet donc le représentant de l'Etat et les représentants de la Poste et nous avons donc espoir d'une avancée significative. Voilà ce que j'avais à vous dire comme point de rappel et nous pouvons, sauf si vous avez des précisions à apporter, ou des questions à poser, non, avant d'aborder l'ordre du jour. Monsieur WOSINSKI ?

M.WOSINSKI : Excusez moi Monsieur le Maire j'aurai une petite déclaration à faire qui n'a rien à voir avec vos propos, avec ce que l'on vient de parler. Je préfère le dire. Donc Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, j'ai été informé qu'un courrier émis par Guy CANNIE, ancien secrétaire départemental du Front National du Hainaut, était parvenu en mairie à destination de vous tous ici présents. Ce courrier, que bien entendu le FN n'a pas jugé utile de me transmettre, a pour unique but de me discréditer auprès de cette assemblée par le colportage de fausses informations -Procédé courant au Front national pour se débarrasser des personnes qui ne rentrent pas dans les rangs de la soumission- Je tiens à vous exprimer mon indignation et celle de Madame POP et Madame DEBLANGY sur la forme et le fond de ce procédé immoral. Comment un retraité parachuté de ville en ville, mis en cause par de nombreux candidats et élus frontistes des municipales 2014 et départementales 2015, au passé criblé d'affaires judiciaires, se permet-il de donner des consignes au premier magistrat d'une commune.

Quelle est la légitimité de Guy CANNIE pour agir de la sorte ? Bien évidemment aucune. En 2014, j'ai conduit en qualité de tête de liste la formation « Sin le Noble bleu marine ». Le vote des citoyens nous a valu 4 sièges dans cette assemblée et je dirige ce groupe depuis maintenant 2 ans, avec je pense et j'espère, une certaine efficacité. Mon objectif était, est et restera l'intérêt supérieur des sinoises et des sinois au détriment des intérêts particuliers d'un certain Guy CANNIE, fût-il ordonné par un parti politique. J'ai toujours opté pour une opposition constructive et non pas systématique. Mon groupe a voté les budgets précédents parce qu'ils étaient bons et cohérents. Le rapport de la Chambre régionale des comptes avait démontré la situation financière dramatique de notre ville. Heureusement, le travail du Maire et des élus a payé. Je ne regrette donc en aucun cas nos choix. La pérennité financière actuelle de notre ville en atteste. Malheureusement après chaque conseil, le bouffon de GUY CANNIE - je parle de Victor GUERIN- faisait ses rapports et la sentence était immédiate. Guy CANNIE m'interpellait pour m'ordonner de voter contre cela sans aucune raison sérieuse, pour selon ses dires, respecter la ligne du Front National, toujours s'opposer. Tout cela démontre les carences profondes dans les compétences de ces hommes et femmes qui prétendent gouverner notre pays demain.

Guy CANNIE, cet individu incompétent fourbe et sournois, est un adepte de la fraude à l'insu de ses élus et de son pays. Il ne vit que dans l'appât du gain et se « contre fiche » du peuple. Pour exemple, son élection à Douai, ville où il ne réside même pas comme 2 autres de ses élus, juste un moyen de se faire de l'argent par la vente de kits de campagne surfacturés. La devise de Guy CANNIE « diviser pour mieux régner » a eu pour conséquence de faire exploser le Nord Hainaut FN. Ma démarche est celle d'un cadre ayant été trahi, méprisé et manipulé, au même titre qu'une majorité d'élus et de candidats du Hainaut qui sont entrés en voie de contestation sur les méthodes peu orthodoxes du soit disant nouveau Front National. Je tiens à vous affirmer que je suis et reste chef de file de « Sin le Noble bleu marine », conformément au vote des électeurs du scrutin de mars 2014. Suite à ma lettre recommandée avec AR de démission du 11 novembre 2015 dans laquelle je décris les agissements indignes de Guy CANNIE, je ne fais plus partie de ce triste parti depuis cette date. Les courriers transmis en mairie de Guy CANNIE et de Nicolas.B, postérieurs à ma démission, sont donc nuls et non avenue. Qu'il n'en déplaise au Front National et à Victor GUERIN. Merci pour votre attention.

Juste pour info, ceux qui veulent voir les courriers, ils sont à disposition je n'ai rien à cacher. Moi je suis propre.

M. le MAIRE : Ok. Donc je vous propose de reprendre le déroulement de l'ordre du jour. Juste Patrick ALLARD me signalait une omission mais elle est toute récente puisqu'elle est d'hier, à savoir les enfants de Sin le Noble qui ont participé à une très belle initiative qui s'appelle l'opération « footballeurs citoyens ». C'est vrai qu'il m'a envoyé des photos hier. Toute l'après midi donc c'est organisé par la fédération française de football dans le cadre de l'euro 2016 et qui lie à la fois le football et qui utilise l'intérêt des enfants pour le sport pour aller vers la citoyenneté avec des ateliers sur l'égalité homme/femme, sur la constitution, sur la République. C'est une très belle initiative et en plus ils m'ont envoyé un texto. Ils étaient très fiers parce qu'ils sont qualifiés pour la phase finale qui aura lieu les 3,4,5,6 juin en région lilloise. Et donc on mettra un petit mot dans le bulletin municipal puisque c'est vraiment une très très belle initiative et en plus, les jeunes de Sin le Noble ont eu d'excellents résultats dessus. On ne peut que s'en réjouir. Donc je vous propose maintenant de passer à l'examen de l'ordre du jour à commencer par l'état des décisions directes qui vous est communiqué page 9. Pas de remarques ? Pas de questions ? Donc je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour, relatif à la délégation des affaires financières et qui consiste en l'approbation du compte de gestion du trésorier municipal de la ville de Sin le Noble pour l'année 2015.

I/ AFFAIRES FINANCIERES

1 Approbation du compte de gestion du trésorier municipal de la ville de Sin le Noble 2015

Comme vous le savez, conformément à l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du trésorier municipal pour l'année 2015. Ce compte de gestion est certifié conforme au compte administratif et il reprend les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 ainsi que le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et celui de tous les titres de recettes émis. Ce compte de gestion doit être impérativement adopté préalablement à l'examen du compte administratif et ce conformément aux dispositions législatives, et réglementaires en vigueur ainsi qu'une jurisprudence constante du juge administratif qui le définit. C'est pourquoi, il vous est proposé dans la délibération page 15, d'approuver ce compte de gestion de la ville de Sin le Noble qui est dressé par le comptable public pour l'année 2015 et de m'autoriser à le viser et le certifier conforme bien que ce compte de gestion du trésor municipal a été joint à vos dossiers. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération qui est purement administrative et technique ? Et qui est pour valider la comptabilité du trésorier municipal ?

Donc je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette première délibération ainsi que le compte de gestion du trésorier municipal de la ville pour l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

2- Adoption du compte administratif 2015

Donc deuxième délibération, l'adoption du compte administratif 2015. On va essayer d'être un peu plus long je pense. Et donc je vais vous commenter la note de synthèse qui a été jointe à votre dossier. Cette note de synthèse vous rappelle que le compte administratif 2015 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations techniques et des dépenses et recettes de la ville entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 et il est en concordance avec le compte de gestion qui a été établi par le trésorier municipal et que nous venons d'adopter.

Il se solde par un résultat global excédentaire de 2 202 875 euros et 87 centimes en très nette progression par rapport aux exercices antérieurs. Alors les exercices antérieurs vous sont rappelés dans le petit tableau qui vous est présenté à l'écran. Donc vous voyez qu'en 2011 nous avons un excédent de 562 440 euros, un déficit en 2012 de 1 403 636 euros, un excédent en 2013 de 547 363 euros, un excédent de 828 000 euros en 2014 et pour 2015 un excédent de 2 202 875 euros qui confirme donc la très nette progression de cet excédent par rapport aux exercices antérieurs. Les résultats de l'exercice 2015 s'établissent tels que décrits dans le tableau de la page 2. Alors au niveau de la section de fonctionnement, où nous

dégageons un excédent de clôture de fonctionnement de 3 395 169,69 euros qui est obtenu par la différence entre les recettes de 19 126 362,67 euros auquel nous enlevons les dépenses de 16 559 429,75 euros, nous obtenons un résultat d'exercice de 2 566 932,92 euros et nous y ajoutons l'excédent antérieur reporté de l'exercice précédent de 828 236,77 euros et nous arrivons donc à 3 395 169,69 euros.

Au niveau de la section d'investissement, là aussi un résultat de clôture positif, de 1 032 357,32 euros obtenu par la différence entre les recettes de 6 733 751,39 euros moins les dépenses de 3 886 908,19 euros ce qui nous donne un résultat d'exercice pour la section d'investissement de 2 846 843,20 euros. Mais là, nous n'avions pas un excédent antérieur reporté mais un déficit antérieur reporté que nous trainons depuis quelques années de 1 814 485,88 euros. Ce qui nous donne donc un résultat de clôture de 1 032 357,32 euros. Et au niveau des restes à réaliser, par rapport au document, il y a une double inversion à savoir que les recettes ça serait trop beau, les recettes sont de 2 682 000 euros et en fait ce sont les dépenses qui sont de 4 906 651,14 euros. Donc là il y a une petite inversion. Sinon ça aurait donné un résultat vraiment très positif. Donc je vous invite à tourner votre page et à aller à la page 3 où on nous explique que même si la page 2 est très positive, avec un excédent de clôture de 2 202 000 euros et cet excédent de fonctionnement de 3 395 000 euros, néanmoins les finances de la ville se caractérisent toujours par un très faible niveau de ressources fiscales, puisque le premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73, à savoir le chapitre impôts et taxes qui s'élève à 8 455 202 euros mais le premier poste de recettes reste le poste, le chapitre 74, dotations et participations d'un montant de 9 470 000 euros. Nous avons 1 000 000 d'euros de dotations et participations de plus que de recettes fiscales. Avec une population de 15 990 habitants. Donc le delta négatif en matière de produit fiscal pour notre commune s'élève à 3 473 507 euros. Si nous avions le même produit des impositions directes par habitant, nous devrions avoir presque 3 500 000 euros d'impôts et taxes en plus mais ça n'est pas le cas. Donc cette situation de faiblesse de nos recettes fiscales implique la classification de la ville comme une ville défavorisée et lui permet de bénéficier de dotations de péréquation dont nous parlons depuis le rapport d'orientation budgétaire et le budget parce que c'est quelque chose d'important pour la Commune. Donc le chapitre 74 dotations de participations représente toujours la moitié de nos recettes. La Commune a un niveau de recettes plus faible que les communes de sa strate de presque 3 000 000 d'euros, 2 859 811 euros pour être précis. On parlait tout à l'heure que nous avons 3 500 000 euros d'impôts en moins, et comme nous avons de la péréquation par rapport à une commune de notre strate, notre budget est presque de 3 000 000 euros inférieur à la moyenne des villes de notre strate. Et donc on a moins de recettes on a un niveau de dépense de fonctionnement qui est donc inférieur de 2 500 000 euros par rapport à la moyenne de la strate. Donc, nous rappelons, comme à chaque fois qu'en dépit de la faiblesse de ses ressources, la ville s'est engagée malgré tout sous le mandat précédent dans un lourd programme de rénovation urbaine qui atteint son apogée depuis 2014 et qui donc impacte la gestion communale. Au niveau de la page 4, où il est présenté le détail de la section de fonctionnement, à commencer par l'analyse des différents postes de recettes, lesquelles recettes se sont élevées en 2015 à 19 126 362,67 euros pour rappel pour mémoire elles étaient de 18 332 166 euros en 2014. Le tableau vous détaille l'ensemble des recettes de fonctionnement par chapitre avec 136 000 euros pour les indemnités de charges 664 000 euros pour les produits des domaines et services, 8 455 000 euros pour les impôts et taxes, 9 470 000 euros pour les dotations participations, 131 000 euros pour les produits de gestion courante et 268 000 euros de produits exceptionnels. Donc nous avons un total de 19 126 000 euros plus l'excédent ordinaire reporté de l'année dernière de 828 236 euros. Donc le premier chapitre, le chapitre 13, atténuation de charges, qui retrace les remboursements qui sont obtenus notamment sur les fluides, lorsque l'on paye, on a des factures estimées d'eau et d'électricité. On paye une facture et après on a des avoirs, donc ça va dans les atténuations de charges, et c'est également surtout des remboursements sur les rémunérations de personnel. Ce chapitre est en hausse de 56 000 euros par rapport à l'exercice précédent, mais il revient à un niveau proche de celui de 2013. Le chapitre 70 produits du domaine et services qui enregistre les recettes liées aux différents services rendus, cantine, garderie, crèche, piscine, école de musique, est en baisse de 3,42% par rapport à 2014, mais là aussi revient à un niveau antérieur, celui de l'exercice 2013. Le chapitre 73, impôts et taxes établit lui à 8 455 202, 75 euros et les postes en hausse dans ce chapitre sont les contributions directes, fonds de péréquation des recettes fiscales alors que l'attribution de compensation des taxes sur l'électricité et les taxes sur les droits de mutation sont en baisse. Cela s'explique qu'avec la crise il y a moins de mutation donc nous touchons moins de taxe additionnelle. On en avait parlé dans le cadre du budget primitif où on vous a montré l'historique de la baisse de ce poste

de recettes. Alors comme évoqué en préambule, le chapitre 74 page 5, dotations et participations, représente 50% des recettes réelles de fonctionnement de la Commune. Il y est stable par rapport à 2014 puisque la baisse de DGF qui s'élevait 340 979 euros ainsi que les désengagements des autres partenaires comme la CAF, le Département et la Région, les financements sont en baisse, ils sont compensés en partie par la hausse de la péréquation du fait des critères sociaux faibles de la Commune comme nous le disions dans le préambule. La légère hausse constatée, est principalement due à la politique de recrutement d'emplois aidés sur lesquels vous le savez, nous avons des postes de CAE ou emploi d'avenir. Le chapitre 75, produits de gestion courante qui lui enregistre des revenus des immeubles loués, est en légère hausse de 2,93% du fait de la politique d'optimisation foncière qui est menée et dont nous avons parlé ici précédemment. Le chapitre 76 produits financiers n'amène pas de remarque particulière puisqu'il s'élève à 5,76 euros. Et le chapitre 77 des produits exceptionnels enregistre à la fois des remboursements d'assurances suite à différentes sinistres mais surtout les produits de cessions d'actif. Donc ce sont 254 000 euros avec la vente de la maison Gounod et la recette de 92 000 euros de la vente de la parcelle d'Auchan Drive qui avait été vendue en 2012 mais pour laquelle la recette n'avait jamais été comptabilisée, enregistrée. C'est Jean-Paul HOURNON dans le cadre de son travail sur l'inventaire foncier qui s'était aperçu de ça. Nous sommes donc allés chercher les actes qui permettent d'enregistrer cette vente qui date de quelques années maintenant.

Donc les recettes de fonctionnement sont au total en hausse de 4,34%. Après l'analyse des postes de recettes de fonctionnement, on va passer à l'analyse des différents postes des dépenses, toujours sur la section de fonctionnement et ces dernières qui étaient de 16 737 510,93 euros en 2014, s'élèvent pour l'année 2015 à 16 559 429,75 euros soit une baisse de 178 081 euros représentant un pourcentage de 1,06% en variation négative. Donc le tableau du bas de la page 5 vous retrace l'ensemble des postes de fonctionnement et vous avez le comparatif 2015 par rapport à 2014. Donc vous voyez le chapitre en charge du caractère général baisse de 417 000 euros, charges de personnels est en hausse de 278 000 euros et l'ensemble des autres chapitres sont en baisse : 29 000 € chapitre 65 pour les charges de gestion courante, 23 562 euros pour le 66 charges financières, 40 605 euros pour les charges exceptionnelles et par contre le chapitre 042 transfert entre section d'opération d'ordre augmente de 54 246 euros. Page 6 maintenant, on va vous donner le détail des explications de ce tableau relatif aux dépenses de la section de fonctionnement. A commencer par le chapitre 011 celui des charges à caractère général qui regroupe des achats de fournitures, de prestations nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et au service public rendu. Donc il diminue de plus de 10%. C'est une baisse de 417 694 euros et pour rappel c'est sur cette optimisation de gestion qu'était bâti le plan de reconquête de nos voiries pour lequel nous avons inscrit au budget 2015, 400 000 euros. Donc l'objectif est atteint, la baisse de 417 000 euros du chapitre 011 a permis de financer 417 000 euros d'investissement en voirie. Le chapitre 012 que tout le monde connaît, celui des charges de personnel, il représente toujours près de 66% des dépenses totales de fonctionnement, et ce malgré que le point d'indice soit gelé depuis 2010. Mais ces charges de personnels augmentent naturellement du fait du fameux glissement vieillesse technicité (GVT) mais aussi avec la réforme des rythmes scolaires, avec la refonte de la catégorie C ou l'augmentation des cotisations retraites. Donc ce chapitre augmente de 2,62% sur un rythme légèrement moins soutenu qu'en 2014, où il avait augmenté de 3,61%. Il augmente donc de 278 890 euros. Ce chapitre c'est 68% des dépenses totales de fonctionnement. C'est en fait 57% des recettes de fonctionnement et son poids réel de 10 910 000 euros doit être corrigé de recettes engendrées au niveau des atténuations de charges. Je vous le disais tout à l'heure 98 912 euros de remboursement sur rémunération par la sécurité sociale et les aides à l'emploi de 447 178 euros il y a environ 550 000 euros de recettes générées par les salaires. Mais avec un total de 10 364 303 euros une fois que l'on a [...] ce poste, ces chapitres 012 des recettes qu'il induit, ce montant reste toutefois conséquent. On peut malgré tout je pense faire un petit éclairage, je pense que Sin le Noble en fait les services d'une ville de 17 000 habitants, on a une piscine, une bibliothèque, des écoles publiques, 58 bâtiments publics, une école de musique, alors pour ça, il faut du personnel pour le faire vivre. Donc on a les équipements et les services d'une ville de 17 000 habitants mais comme je le disais en préambule nous n'avons pas les ressources d'une ville de 17 000 habitants. Nous avons, un budget je vous le disais tout à l'heure qui est moindre de presque 2 500 000 euros. Donc si on avait le budget d'une commune de notre strate nous devrions avoir un budget de 21 986 250 euros. Et donc si on avait cette masse salariale sur un budget de 21 986 250 euros, nous aurions un taux d'environ 50%. Donc, et pour rappel, la Chambre régionale des comptes avait pointé ce poids de la masse salariale dans le budget, disait que normalement c'était 56%. Donc nous sommes

à 66, il augmente mécaniquement car sinon il faudrait baisser en augmentant les impôts ou il faudrait baisser les services à la population, ce que nous ne voulons pas faire. Mais c'est vrai que si nous avions le budget normal d'une ville de 17 000 habitants nous aurions un budget de 22 000 000 d'euros et donc notre masse salariale représenterait 50%. Je pense que nous avons les services d'une ville de 17 000 habitants mais pas le budget donc du coup, le pourcentage s'en retrouve mécaniquement plus élevé. Au niveau du chapitre 65 qui est celui des charges de gestion courante, il comptabilise les indemnités des élus mais principalement les subventions aux associations et au CCAS. Donc ce chapitre est en baisse de 2,58% alors c'est le coup des indemnités des élus qui est en baisse et je vous le rappelle nous avons voté en septembre 2014 une baisse de l'indemnité du maire et des adjoints. Donc il y a une baisse de 11 686 euros par rapport à 2013. Et 7 284 euros par rapport à 2014. Et lors d'un Conseil municipal je vous avais demandé de m'autoriser à ne pas m'appliquer, comme la loi l'oblige, le taux maximal d'indemnité. Pour rassurer tout le monde, la subvention au CCAS est en augmentation et elle s'élève à 660 000 euros. Pour rappel, elle était de 653 000 euros en 2014 en plus d'une augmentation c'est une stabilité, très légère hausse mais elle reste nettement supérieure à l'année 2013 où elle s'élevait à 523 305 euros. Ça veut dire que nous avons octroyé une subvention supplémentaire au CCAS de 136 000 euros supplémentaire au mandat précédent - la dernière année du mandat précédent-. Le chapitre 66, les charges financières qui comptabilisent les intérêts d'emprunt, donc et représente un coût de 385 812 euros. Le chapitre 67 celui des charges exceptionnelles comprend principalement les subventions exceptionnelles et les intérêts moratoires ou les pénalités de marché. Il est en baisse et l'explication est dans les faits qu'en 2014, lorsque nous avons rendu la Laguna, de fonction du maire et le C4 Picasso du DGS nous avons dû nous acquitter d'une pénalité pour rendu anticipé avant la fin du marché de ces deux véhicules de 15 000 euros. Donc c'est pour ça qu'en 2015 nous n'avons pas cette charge et donc il y a une baisse du chapitre 67. Donc au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16 559 429,75 euros soit une baisse de 1,06%. Alors nous pouvons passer au graphique sur les résultats de fonctionnement de l'année 2007-2015. Nous sommes page 7 et donc cet excédent de recettes de fonctionnement qui s'élevait en 2014 à 1 594 655 euros atteint pour 2015 la somme de 2 566 932 euros il évolue de presque 1 972 000 euros, par rapport à 2014 soit une variation positive de 61%. Et si nous intégrons l'excédent reporté de l'exercice antérieur, ce résultat de 2015 s'élève même à 3 395 169 euros soit une évolution de 1 253 150 euros par rapport à 2014 où il était de 2 142 019 euros et une hausse de 58,5%. Et le graphique de ces résultats de fonctionnement pour la période 2007-2015 et où l'on voit bien un net infléchissement sur l'année 2015 de ce résultat de fonctionnement. La section de fonctionnement ayant été détaillée, je vous propose de faire la même chose pour la section d'investissement. Nous sommes page 8.

En commençant comme de coutume par l'analyse des postes de recette d'investissement qui se sont élevés à 6 733 751,39 euros. Donc je vous ai mis le réalisé du tableau 2015 sur l'ensemble des postes des recettes d'investissement ainsi que les restes à réaliser de 1 682 000 euros de subventions d'investissement et 1 000 000 d'emprunts et de dettes. Donc le chapitre 40 celui des opérations d'ordre entre sections de 707 514,29 euros enregistre les dotations d'amortissement et de provision et il s'équilibre avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement. Le chapitre 41, les opérations patrimoniales retrace lui aussi les écritures pour 8 642 euros alors que le chapitre 10 dotations et fonds divers retrace les encaissements liés à la récupération de la TVA sur les investissements de l'exercice N-1 pour un montant élevé de 1 524 970 euros, puisque comme vous le savez, en 2014 nous avons eu un pic de dépenses lié à la rénovation urbaine et notamment celui du groupe scolaire. Nous récupérons la TVA que nous avons avancé en 2014. Le compte 1068 relatif aux excédents de fonctionnement capitalisés correspond à l'affectation aux réserves du résultat de N-1. Le chapitre 13 reprend les différentes subventions d'investissement pour 1 476 147,84 euros en financement du programme de rénovation urbaine pour 824 076 euros mais également le solde d'un très vieux dossier Girzom pour la rénovation de la cité du Bivouac qui datait si je ne me trompe de 2004 et que comme le dossier d'Auchan nous sommes allés boucler et nous avons réussi à faire rentrer 539 720 euros sur ce dossier. Vous verrez dans la partie des dépenses que pour clôturer ce dossier de 539 000 euros nous avons dépensé 33 000 euros. Donc nous sommes allés chercher plus de 500 000 euros en soldant ce vieux dossier qui traînait dans les cartons depuis 2004. Le chapitre 16 emprunts et dettes constatent la perception d'un emprunt pour 1 000 000 d'euros. Nous avons inscrit 3 000 000 d'euros au budget primitif mais comme nous avons un excédent de fonctionnement ça nous a permis de ne pas mobiliser l'ensemble de ces 3 000 000 d'euros. Vous avez vu qu'il y avait 1 000 000 euros qui était inscrit en reste à réaliser et nous irons chercher le dernier million au cours du premier semestre de l'année 2016. Enfin au chapitre 23, immobilisations en cours, figurent les

remboursements d'avance forfaitaire sur des marchés de travaux pour 167 366 euros. Au niveau des postes de dépenses qui s'élèvent à 3 886 908,39 euros, le tableau de la page 9 vous trace le détail de l'ensemble des chapitres au niveau des dépenses d'investissement notamment les deux dernières colonnes à droite, le réalisé 2015, ainsi que les restes à réaliser, notamment 3 552 348 euros pour la rénovation urbaine, 1 026 000 euros pour les immobilisations en cours. Donc nous pouvons passer page 10. Vous avez le détail de ces chapitres d'investissement. L'emprunt et les dettes assimilées c'est le chapitre 16 qui s'est élevé pour 2015 à 1 276 835 euros. Les subventions d'équipement versées chapitre 204 qui fait l'état de la participation qui est versée à la CAD pour le déficit de l'éco quartier soit 153 000 euros. Immobilisations corporelles au chapitre 21 qui concerne principalement, pour l'année 2015, l'achat du mobilier du groupe Paulette Deblock. Nous l'avons payé sur des fonds ANRU et après nous l'avons meublé mais donc c'est dans ce chapitre que les dépenses ont été inscrites. Egalement la construction du bâtiment modulaire de l'école de la Sucrierie, et divers matériels dont nous avons fait l'acquisition des ordinateurs, des matériaux, outils et matériels de transports dont nous avons fait état tout au long de l'année 2015. L'opération 936 est une opération qui permet de suivre spécifiquement les dépenses de rénovation urbaine qui se sont élevées à 2 042 740 euros en 2015 alors que l'opération 934 qui est une autre opération spécifique elle aussi permet elle de suivre les dépenses relatives au dossier Girzom de la cité minière du Bivouac. Nous l'avons clôturé en 2015 après avoir réalisé 33 990,81 euros de dépenses sur ce dossier.

Donc après l'examen de la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement, nous pouvons passer maintenant à une phase d'analyse financière de ces comptes à commencer par le graphique du bas de la page 10 qui est sur l'effet de ciseau vous. Il vous est présenté et je pense qu'il parle de lui-même. Il part à partir de 2007 jusqu'à 2015. Et pour l'année 2015, une hausse des recettes, une baisse des dépenses, l'effet de ciseau entre recettes et dépenses s'améliore mécaniquement et surtout notablement. Et pour rappel, c'est cet indicateur qui a beaucoup préoccupé la gestion communale sur la dernière décennie conduisant la Commune à faire l'objet d'une vigilance sur le plan financier par les services de l'état en 2009-2010. Donc vous voyez les dépenses en rouge, les recettes en bleu et c'est vrai que lorsque les dépenses commencent à s'approcher voire menacent de croiser la ligne des recettes, la collectivité qui est concernée par un tel cas de figure, est en grave danger et donc on fait l'objet de surveillance voir de mise sous tutelle par les services de l'Etat. Nous voyons sur l'année 2015 le ciseau au lieu de se refermer il s'ouvre. Donc au moins c'est pour l'année 2015, très encourageant. Deuxième niveau d'analyse financière après l'effet de ciseau, les ratios d'épargne dans un tableau qui vous est joint en bas de la page 11 qui vous montre leur évolution. Trois niveaux d'épargne : épargne de gestion, épargne brute et épargne nette. Nous avons fait la moyenne des années 2007 et 2013 et nous avons mis pour mémoire l'année 2014 avant de vous présenter les chiffres de l'année 2015.

Donc l'épargne de gestion comme indiqué est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion, l'épargne brute c'est les recettes de gestion moins dépenses de gestion moins les charges financières. Et enfin l'épargne nette qu'on appelle aussi capacité d'auto financement c'est ce qui vous reste une fois que vous avez payé avec vos recettes de fonctionnement de gestion toutes vos dépenses de gestion et charges financières et que vous avez remboursé le capital de la dette. Donc c'est un point particulièrement important puisque l'épargne brute et l'épargne nette sont des soldes de gestion qui sont les plus utilisés car en analyse financière jugés comme les plus pertinentes pour apprécier la santé d'une collectivité locale. Il s'agit des ressources internes dont dispose la collectivité pour financer ses investissements et couvrir le remboursement des emprunts existants. Donc de 2007 à 2012 la CAF disponible c'est ce que l'on appelle également épargne nette est restée négative, amenant la Chambre régionale des comptes à conclure « la situation financière de la Commune apparaît particulièrement fragile si sa CAF brute, sa capacité d'autofinancement brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est toutefois qu'apparente et elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 millions d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt ». Donc ce sont en terme d'analyse financière, ce sont vraiment des ratios qui font loi et nous pouvons donc nous satisfaire de cette amélioration et notamment de l'épargne nette qui de négative sur la période 2007 - 2013 est aujourd'hui positive à 1,7 million et c'est ce qui nous reste une fois que nous avons payé nos dépenses de fonctionnement, nos intérêts d'emprunt et nos recettes de capital. Ce qui nous permet d'aller sur la section d'investissement. Donc ces ratios enregistrent une amélioration significative. C'est donc une excellente nouvelle puisque la présentation d'un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective puisqu'il

s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière, les collectivités devant dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir leurs dépenses courantes et rembourser leur dette mais également légale puisqu'il est interdit que l'épargne brute soit négative. L'évolution de cette épargne brute qui est positive est importante puisqu'elle conditionne la capacité d'investissement de la Commune. Donc une fois que l'on a tout payé il reste 1,7 million pour investir c'est donc déjà intéressant mais au-delà ça c'est la capacité interne à mobiliser des financements mais après ça permet également d'aller chercher des ressources externes, soit des subventions soit des emprunts. Effectivement je n'ai plus le chiffre mais je pense que c'est en 2012, 12 banques sollicitées avaient refusé de prêter parce que l'on était en épargne négative. Donc elles se disent on ne va pas prêter sachant que vous n'êtes pas capable avec vos recettes de gestion de payer vos dépenses de gestion, de payer vos intérêts et de rembourser votre capital. Donc si vous n'êtes pas capable de faire ça, on ne va pas en plus vous prêter. On ne voit pas comment vous pourriez nous rembourser. Donc avec une épargne, l'année dernière nous avons vu 4 banques, les 4 banques avaient accepté de nous financer et avec ce ratio d'épargne nette effectivement les banques savent que l'on a 1,7 million de dégagé. On peut rembourser leur emprunt. Et c'est particulièrement intéressant puisque l'endettement permet un effet de levier important qui est estimé en analyse financière de 1 à 10. C'est-à-dire que à chaque fois que nous avons 1 euro d'épargne brute, la banque sait que chaque année on peut lui donner 1 euro pour rembourser le capital. Comme on emprunte sur 15 ans aujourd'hui je pense que le ratio est même plus élevé puisque les taux d'intérêts sont plus faibles on se dit que sur 15 ans on paye 5 ans d'intérêts et 10 ans de capital donc 1 euro d'épargne ça permet d'avoir 10 euros de capital prêté par la banque. Donc on a un effet de levier financier très intéressant. Ce qui nous permet... La transition est toute trouvée... De passer au point sur l'analyse financière de l'endettement et donc un tableau qui vous est mis très détaillé en bas de la page 12 qui vous retrace l'évolution de la dette de 2007 à 2015. Et notamment on va s'arrêter sur les ratios, le premier ratio qui est celui de la capacité de désendettement en année et nous sommes à 4,77 années donc capacité de désendettement en année c'est un indicateur qui permet de mesurer le nombre d'année de mobilisation de l'épargne brute nécessaire au remboursement de l'encours de dette dans son intégralité. C'est un ratio qui mesure la durée théorique du désendettement. Donc ça veut dire que si on ne fait rien d'autre que de rembourser avec nos ratios d'épargne notre capacité d'auto financement, si on ne fait rien d'autre que de rembourser la dette que l'on a aujourd'hui on est capable de rembourser notre dette en 4,77 années, donc un peu moins de 5 années. C'est particulièrement intéressant puisque la valeur cible c'est normalement de rester en dessous ou égal à 10 ans. On est bon quand on est à 10 nous on est à 4,77, un peu moins de 5 années. Donc on voit que la collectivité a eu des difficultés par exemple en 2008 elle était à presque 31 années. Donc sans rien faire il lui fallait 31 ans pour rembourser le stock de dette. Alors ensuite il y a eu une évolution significative mais qui était comme la Chambre régionale des comptes le disait, liée à la capacité de mobiliser l'emprunt pour la commune. Le deuxième ratio qui est intéressant toujours sur ce tableau, c'est le ratio du taux d'endettement. Donc il n'est pas limité ce ratio mais en tout cas on estime qu'il ne devrait pas dépasser un endettement supérieur à 100% des recettes réelles de fonctionnement. Ça veut dire que l'on prend combien on a de recettes réelles on regarde combien on a de dettes et donc si on a 15 millions de recettes en théorie on ne peut pas avoir plus de 15 millions de dette comme ça on est à 100%. Donc ça c'est le ratio de 100%. Et donc nous la ville, ici le ratio est très bon puisque nous sommes à 70%. Donc notre dette, le stock de notre dette est de 70% de nos recettes de fonctionnement. Donc là aussi, 70 au lieu de 100%, donc il reste des marges de manœuvres en matière d'endettement pour la Commune. Et enfin le dernier ratio qui est le numéro 3 qui est celui de l'évaluation qui correspond à l'encours de dette par habitant. Donc c'est l'évaluation de l'endettement total en fin d'exercice en euro par habitant. Et là aussi nous avons une situation qui est très bonne puisque nous avons un ratio de 824 euros d'endettement par habitant, alors que pour la moyenne de la strate le ratio est de 970 euros. Donc ça veut donc dire que nous avons 146 euros de dette par habitant en moins que les communes de notre strate et ça nous donne là aussi une marge. Si on avait le même endettement que les villes de notre strate nous devrions avoir 2 334 000 euros d'endettement supplémentaires. Donc vous voyez de très bons ratios en matière d'endettement, ce qui nous amène tout doucement vers la conclusion page 13, en notant malgré tout que la situation de la Commune s'améliore de façon notable mais qu'elle reste fragile et ce pour plusieurs raisons. Ces fragilités sont structurelles, nous savons tous ici, avec un faible potentiel fiscal qui la classe parmi les communes défavorisée. Au-delà un contexte qui est difficile pour l'ensemble des communes, encore plus difficile ou traumatisant pour notre ville qui était déjà elle fragilisée avant la crise des finances locales, comme nous l'avons traité ici en 2014. Autre élément de fragilité, la réforme de la catégorie C de la

fonction publique qui représente l'immense majorité des effectifs municipaux, la réforme des retraites, la réforme des rythmes scolaires, qui contribuent à une hausse mécanique des charges de personnel qui pèsent déjà pour 2/3 du budget de fonctionnement et qui nous donnent un coefficient de rigidité élevé au niveau de notre budget communal. Vous l'avez tous entendu, la décision du gouvernement du dégel du point d'indice, c'est sans doute une très bonne nouvelle, je vois tout de suite Madame LEGRAND qui a redressé le chef. Donc je lui parle tout de suite, j'ai déjà dit qu'on ne faisait pas de politique nationale. Je ne suis ici que pour voir des conséquences pour le budget communal, les associations d'élus ne critiquent pas ça, elles disent simplement que c'est une décision gouvernementale qui devrait donc être compensée par une moindre baisse des dotations aux communes. C'est juste ce que je dis. N'allons pas où nous sommes parfois allés, sans dire ce que je n'ai pas dit. Donc on va gagner du temps, je le dis tout de suite, ça ne me dérange pas qu'il y est un dégel du point d'indice, ça me gêne juste quand je regarde les marges de manœuvre de la ville. Donc ce point, ce dégel du point d'indice qui est décidé pour 2016-2017 aura forcément un impact sur une masse salariale qui dépasse les 10 millions d'euros et qui pèse 66% de notre budget. Nous l'avons déjà dit également mais comme c'est une conclusion nous pouvons le redire, en parlant des fragilités de la situation financière de la Commune. Le lourd programme d'investissement ANRU qui est en pic d'activité et qui pèse beaucoup sur les finances communales. Et ce d'autant plus que ce ne sont pas que les dépenses ANRU qui ont été reportées, et qui sont en pic d'activité depuis 2014, mais également tous les besoins d'investissement de la Commune. Et là aussi nous avons déjà parlé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ou du budget primitif du stock d'investissement, du stock de projets qui étaient un peu dans les cartons et que nous devons mener faute de perdre les subventions qui y étaient attachées et au-delà de ça, c'est des besoins d'investissement qui ne sont pas financés comme les voiries, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie. Mais nous en avons déjà discuté ici et tout le monde connaît ces chiffres. Néanmoins, l'amélioration de la situation permet d'aborder d'une part ces difficultés et d'autre part l'avenir avec un peu plus de sérénité. A la condition toutefois, de poursuivre les efforts de gestion et de confirmer cette amélioration en 2016 et les années suivantes. D'autant plus qu'avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine la Commune devrait retrouver quelques marges de manœuvres à partir de 2018. L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est très positive puisqu'elle permet de dégager des marges de manœuvres pour le financement des investissements qui sont encore pour 2 années fortement marqués par le poids de la rénovation urbaine. Mais c'est quand même mieux que l'on ait des marges même si elles sont tout de suite consommées par la rénovation urbaine, c'est quand même mieux d'avoir des marges. L'amélioration de l'excédent de fonctionnement amène une amélioration des ratios d'épargne et notamment celui de l'épargne brute qui est le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux. C'est un excédent de liquidité récurrent qui permet à la Commune de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets communaux puisqu'il permet d'identifier l'avance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir. Ce niveau d'épargne brute inquiétait la Chambre régionale des comptes sur la situation financière de la Commune, qu'elle jugeait particulièrement fragile. C'est pour cela qu'il est très important de suivre ces ratios qui sont des ratios de pilotage de la gestion communale. Avec un tel niveau d'épargne qui n'a jamais été atteint depuis de très nombreuses années, nous nous sommes juste arrêtés à 2007, je ne sais pas, on n'avait pas les documents pour aller au-delà, mais ça n'aurait peut être pas eu beaucoup de sens. La Commune retrouve donc une sécurité sur son fonctionnement, on a sécurisé le fonctionnement mais avec cet excédent ça nous redonne des marges de capacité à investir. Cette capacité retrouvée en termes d'investissements, grâce à une capacité d'autofinancement de 1,7 million d'euros permet d'activer l'effet de levier de l'endettement comme nous en parlions. En effet l'amélioration des ratios d'épargne entraîne mécaniquement une amélioration des ratios d'endettement, nous venons de le voir, ils sont tous en-dessous des normes, 4,77 années de délai de remboursement du stock de la dette, 825 euros d'endettement par habitant et un taux d'endettement inférieur à 70%. Donc cette amélioration de la section de fonctionnement doit néanmoins se confirmer une deuxième année consécutive, ce qui prouvera une amélioration structurelle. Pendant ce temps, la Commune qui reste pauvre, il est important de le marteler, la Commune reste pauvre sur son fonctionnement. Aujourd'hui on a amélioré le score on est allé jusqu'où on pouvait aller mais on reste pauvre, on n'est pas riche. Donc la Commune reste pauvre et elle est en plus contrainte d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement aux financements de la rénovation urbaine, à la réalisation du stock de projet non réalisés par le passé justement faute de capacité d'autofinancement, on connaît tous des projets, Corot,

Matisse, Rousseau, Foucault... Et la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissement que nous avons déjà entamé en 2015 sur les voiries, l'accessibilité, l'éclairage public, les économies d'énergie. Nous utilisons ce temps pour établir un plan pluriannuel de gestion qui couvrira la période 2016-2020 et qui nous permettra d'estimer la capacité de la Commune à autofinancer ces investissements et de mesurer les leviers qui peuvent être utilisés en matière de subvention ou d'emprunt. De cela nous pourrions partir sur l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement que nous avons la volonté de présenter à l'automne au Conseil municipal avant le débat d'orientation budgétaire, et donc avant le vote du budget que nous espérons également en décembre comme ça nous commencerons l'année 2017 avec un plan pluriannuel de gestion, un plan pluriannuel d'investissement et un budget primitif donc avec les outils de pilotage qui sont nécessaires à une gestion prospective optimisée de la Commune. Cela nous permettra donc d'anticiper les différents projets. Pour conclure évidemment, ce travail, comme à chaque fois, nous l'avons mené tous ensemble et donc je proposerais à l'ensemble des tendances du conseil un séminaire à l'automne, un séminaire de réflexion à la rentrée de septembre sur l'élaboration de ce plan pluriannuel d'investissement, la stratégie d'endettement, et la définition des grandes orientations budgétaires et la construction du budget pour l'année 2017.

Voilà pour la présentation, si je pouvais résumer en quelques grandes idées, se réjouir que l'évolution des résultats de 2015 est très positive, qu'elle est importante et qu'elle est à remarquer.

Il ne faut pas s'enflammer, car Sin le Noble reste une commune pauvre. Il ne sera pas possible de faire beaucoup mieux que ce qui a été fait en 2015 compte-tenu du coefficient de rigidité des dépenses, avec 66% de masse salariale et vu notre volonté de ne pas augmenter les impôts et de ne pas réduire les services. Donc aujourd'hui on est à peu près à ce que l'on peut faire de mieux. Si on veut avoir plus de marge, soit on augmente les impôts mais on a décidé de ne pas le faire, soit on baisse les services et on a décidé de ne pas le faire aujourd'hui. Il nous resterait des marges, car s'il y a un gros pataquès on pourra augmenter les impôts mais on ne l'a pas fait, et en tout cas ce n'est pas notre volonté politique de le faire aujourd'hui. On est au taquet de ce que l'on peut faire, on ne pourra pas faire beaucoup mieux. Il ne faut pas s'enflammer car il y a toujours le poids de la rénovation urbaine qui reste important et que l'on a toujours ce stock de projet d'investissement qui est très important et même si on améliore notablement le score on n'arrivera pas à tout financer. On a déjà dit c'est 56 millions sur les voiries, il y a 5 millions sur l'accessibilité, 1 million d'euro sur la téléphonie et l'informatique. Donc même si on améliore notre score on ne pourra pas tout faire. Néanmoins je dirais, il y a des pistes d'optimisme à savoir notamment qu'il ne nous reste plus que deux années difficiles à être confronté au poids de la rénovation urbaine qui commencera à s'estomper à partir de 2018 et ça sera aussi la période où nous aurons rattrapé le retard pris sur les projets anciens qui implique une surcharge de projets à financer en 2016-2017 et 2018. Puisque normalement c'est une DDU par an, nous on doit réaliser deux projets financés sur une DDU par année. Donc en 2018 normalement on aura résorbé nos projets DDU et on aura normalement fini la rénovation urbaine où vraiment elle pèsera beaucoup moins lourd sur nos finances communales. Et la combinaison de l'amélioration notable de la capacité d'auto financement de la Commune avec l'élimination massive de ces stocks de projets en DDU ouvrira en principe de nouvelles perspectives pour la Commune en matière de financement d'investissements. A la fois on a plus de ressources internes pour financer l'investissement et on a moins de projets contraints, donc normalement à partir de 2018 on retrouve des marges de manœuvre en matière de capacité pour autofinancer nos investissements. Et c'est pourquoi il est important d'aller sur la mise en place d'outils de pilotage : plan pluriannuel de gestion, plan pluriannuel d'investissement ... qui couvriront la période 2016-2020. Comme ça, il sera possible d'anticiper les effets de levier à activer, tant au niveau de la recherche de subvention parce que c'est vrai que si on sait que dans deux ans on a tel projet et bien on a deux ans pour aller mobiliser des subventions et de définir notre politique d'endettement qui est la bonne nouvelle puisque les ratios en la matière sont excellents. Voilà ce que j'avais à vous dire et je vous laisse désormais la parole pour vos questions, remarques, déclarations tout ce que vous voulez. Monsieur Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Moi je voulais savoir à échéance de 2018, les ratios vont peut être augmenter et est-ce que l'on a pu calculer le nombre d'habitants que l'on aurait en plus avec les nouvelles constructions et le montant des recettes concernant les taxes d'habitation et taxes foncières ?

M. le MAIRE : Alors c'est un travail sur lequel on s'est penché. On l'a déjà dans le cadre du plan local d'urbanisme, sur le PADD on a des projections, maintenant ce n'est que des projections parce qu'après, le rythme de progression des projets de l'éco quartier ce n'est pas une science exacte. Ça peut aller très vite s'il y a une embellie de la conjoncture sociale, économique, que les banques prêtent plus facilement que les gens retrouvent du travail, ils emprunteront. Donc aujourd'hui, c'est un peu au fil de l'eau. On a peu de visibilité dessus et ensuite de toute façon, il y a deux hypothèses. Enfin il y a deux phénomènes. On aura à la fin de la rénovation urbaine, avec la reconstruction des logements qui ont été détruits, puisque l'on a une obligation de reconstruction... Donc la rénovation urbaine pèse sur cette baisse de population et après avec l'arrivée de nouvelle population au Raquet, donc ça se sont des phénomènes positifs mais en face il y a des phénomènes négatifs qui sont pour les villes centres, les villes importantes, avec un centre dense urbain qui est le desserrement des ménages. On le voit très bien, on en parlera lors du prochain Conseil municipal, le 31 mai, où on présente des statistiques démographiques, et toutes les villes de la taille de Sin le Noble ou plus importantes sont confrontées, on l'a vu au niveau du SCoT, au niveau de la CAD sur le PLH, on est confronté à un desserrement des ménages. C'est-à-dire que l'on a des personnes qui ont acheté leur maison en 1960-1970, il y avait le couple plus 4 ou 5 enfants, les 4-5 enfants sont partis et aujourd'hui il reste la veuve ou le couple seul donc on est sur un desserrement des ménages. Donc on a une baisse de population. Donc voilà, c'est pour ça que dans le plan local d'urbanisme il faut aussi aller chercher l'arrivée de nouvelle population plus jeune qui fait des enfants. Alors après, sur l'autre volet des taxes que cela ramène, une collectivité n'est pas une entreprise du CAC 40. Une famille qui arrive, ce sont des enfants qui vont dans les écoles. Donc c'est un coût et je vous le disais tout à l'heure nos ressources sont constituées à plus de 50% par les dotations. Donc ça veut donc dire que ça n'est pas que l'impôt qui est la principale ressource. Donc un habitant qui arrive, c'est très bien c'est le dynamisme de la ville, ça permet de maintenir les équipements publics mais une population qui arrive c'est une population qui a un coût en matière de services publics, ce sont des gens qui vont dans les écoles qui peuvent aller fréquenter le CCAS, qui vont dans les équipements sportifs de la Commune qui vont à la piscine, qui vont à la bibliothèque, donc ça ça a un coût également. Développer la population c'est bien, c'est le dynamisme d'une ville, mais ça n'est pas financièrement ce qui va sauver la ville. Voilà la réponse. D'autres questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? Pas d'explications avant le vote ? Madame FAIVRE ?

Mme FAIVRE : Je veux faire une déclaration au nom des élus du groupe pour « Sin le Noble ensemble et autrement ». Monsieur le Maire, nul besoin de longue déclaration pour vous signifier le vote positif et enthousiaste qui sera celui de notre groupe à l'occasion de ce compte administratif 2015. La notice explicative, et votre présentation suffisent. A travers ce vote, nous signifions notre satisfaction quant à l'important chemin parcouru en seulement deux ans. Même si notre ville reste pauvre et sa situation financière fragile nous ne pouvons que nous réjouir de l'amélioration significativement positive. Au delà de ce résultat, c'est la façon dont est mené ce redressement que nous souhaitons souligner. La situation était extrêmement difficile, malgré cela vous avez proposé de refuser la notion de facilité de hausse des impôts communaux, d'une baisse des aides aux associations ou des coupes budgétaires pour les politiques sociales, éducatives ou culturelles. Comme vous avez proposé de rejeter la renonciation à la gratuité des NAP (nouvelles activités périscolaires). Vous avez aussi proposé l'ambition de ne pas réduire ou abandonner les projets d'investissements et des travaux nombreux ont été réalisés, sont en cours ou sont programmés. Au-delà de la validation de la gestion écoulée au titre de l'année 2015, notre vote de ce soir se veut aussi une adhésion au chemin tracé pour la ville. A savoir, la volonté de poursuivre une gestion rigoureuse permettant le maintien voir le développement qualitatif et quantitatif des services à nos concitoyens. Mais notre volonté de permettre un travail prospectif en dotant la ville des outils de pilotage indispensable à une optimisation de sa gestion, tel le plan pluriannuel de gestion, le plan pluriannuel d'investissement, recueille aussi notre totale adhésion et ce d'autant plus que ce travail sera mené en concertation avec nos collègues des groupes minoritaires que vous ne manquez jamais d'associer à la démarche du redressement sans oublier la concertation avec la population à travers les nombreux outils de démocratie participative mis en place qui constitue l'ADN du projet municipal. Pour toutes ces raisons, les élus du groupe « Sin le Noble ensemble et autrement » voteront ce compte administratif.

M. le MAIRE : Merci bien, d'autres déclarations ? Mais je pense que c'est le moment où je dois partir et laisser la présidence de séance au doyen, donc qui est Jean-Michel CHOTIN.

M. CHOTIN : Bonsoir tout le monde, le vide est vite rempli, ça va vite. Alors encore une année de passée, et donc on va passer à l'adoption du compte administratif 2015. Vous avez entendu son rapporteur. Il y a eu quelques questions pertinentes, il y a eu les réponses. Mais je me dois avant de voter de rappeler les soldes des sections. Pour la section fonctionnement, nous avons clôturé avec un résultat positif de 3 395 169,69 euros. Concernant la section d'investissement, un résultat positif à hauteur de 1 032 357,32 euros. Et enfin un reste à réaliser en investissement de 2 682 000 euros pour les recettes et de 4 906 651,14 euros pour les dépenses. Alors je vous propose de mettre au vote le compte administratif 2015. Qui est pour ? Qui est contre ? On peut dire adopté à l'unanimité. Je vous remercie. En principe tout le monde a voté, il n'y a pas d'abstention. On peut faire rentrer Monsieur le Maire ? Non ? Il ne veut pas rentrer ? Alors on va continuer l'ordre du jour. (rires). Voilà Monsieur le Maire, donc vote à l'unanimité du compte administratif 2015. Toutes mes félicitations !

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Merci. Merci Monsieur le Président de séance. Et donc merci à tous et à toutes pour ce vote unanime. Donc nous allons faire passer comme à chaque fois sur ce genre de vote, une fiche d'émargement. Donc la délibération suivante, pages 21 et 23. Donc il y a la conséquence logique, des deux délibérations précédentes puisqu'elle consiste en l'affectation des résultats.

3- Affectation des résultats

Donc après l'adoption du compte de gestion, du compte administratif par le Conseil municipal, ce dernier doit donc décider de l'affectation des résultats de gestion 2015, qui seront repris au budget supplémentaire de l'année 2016. Donc on vous explique page 23, dans l'article 1 de la délibération, on vous rappelle les résultats de l'exercice 2015. Je vais vous épargner la relecture de tous ces chiffres puisque nous l'avons déjà fait lors de l'examen du compte administratif et donc l'article 2 vous précise que l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation à l'article 1068. Et donc on vous propose de décider à l'article 3, compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement d'affecter les résultats de la façon suivante : 1 192 293,82 euros en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068), 1 032 357,32 euros en excédent d'investissement (compte 001) et au compte 002, 2 202 875,87 euros en excédent de fonctionnement reporté, sachant que nous reprendrons au budget supplémentaire 2016, tous ces résultats. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Pouvons-nous procéder au vote ? Donc y a-t-il quelqu'un qui s'abstient ? Quelqu'un qui vote contre ? Donc l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nous pouvons donc passer page 25, à la délibération suivante, qui est relative à une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) au titre du programme 2016 et qui consiste en la correction d'une erreur matérielle sur le projet de réfection de la rue Neuve – Croizat.

4- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) – Programme 2016 – Projet de réfection de la rue Neuve – Croizat

Donc c'est une délibération à vocation purement administrative pour permettre à la collectivité de disposer d'un dossier uniforme qui permettra sa recevabilité lors de l'examen de sa demande de subvention au titre de la D.E.T.R. Nous avons déjà délibéré ici. C'est ce qui vous est expliqué dans la note de synthèse. Donc nous avons délibéré, nous avons saisi les services préfectoraux parce qu'il y avait une différence certains l'appelle la rue Neuve, d'autres l'appellent la rue Croizat puisqu'elles sont à la jonction et qu'il y a un rond-point qui les sépare. Nous n'étions pas conformes entre la demande de subvention et le marché public de travaux. Donc on vous rappelle dans la note de synthèse que la Commune de Sin le Noble est inscrite dans la programmation 2016 de la D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux), dont l'attribution pose toujours question. Mais nous sommes éligibles parce que nous avons un potentiel fiscal moyen très faible, qui nous permet à titre dérogatoire d'être éligibles à la D.E.T.R. Lors de la séance du 11 février 2016, le Conseil municipal a retenu deux projets, un dans la continuité de 2015 relative au complexe Mercier qui concerne les complexes sportifs

municipaux et une deuxième demande relative à la rénovation de la rue Croizat. Nous avons relevé une erreur matérielle dans cette délibération relative à la rue Croizat et l'avis de marché de travaux publics a été publié le 22 janvier 2016 qui lui mentionnait la rue Neuve. Donc nous devons faire concorder l'avis de marché avec la délibération de demande de dotation pour permettre sa recevabilité et corriger la délibération en requalifiant le projet, en projet de travaux de rénovation de la rue Neuve et non plus de la rue Croizat. Donc c'est ce qui vous est proposé dans la délibération de la page 27, 27 ce sont les attendus donc la page 28, on vous propose de rapporter la délibération n°66.10/2016 du Conseil municipal du 11 février 2016 et de décider de modifier le projet de réfection de la rue Croizat en projet de réfection de la rue Neuve et de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R pour la réfection de la rue Neuve en arrêtant un plan de financement de 160 000 euros, pour 34 940 euros au titre de la D.E.T.R, 80 526 euros pour la part ville et 43 534 euros pour la CAD, et de m'autoriser à remplir les formalités afférentes en rappelant que les dépenses sont prélevées au chapitre 21 et les recettes au chapitre 13-21 au budget communal.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération ? Je ne pense pas. Donc on peut l'adopter, tout le monde est d'accord. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Donc merci beaucoup, adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous pouvons donc passer à la délégation des affaires scolaires dont le rapporteur est Madame Johanne MAScLET et la délibération concerne les subventions 2016 aux projets d'écoles.

II/- AFFAIRES SCOLAIRES

5- Subventions 2016 aux projets d'écoles

Mme MAScLET : Bonjour à tous. Alors, chaque année, la Commune participe aux financements faits à un certain nombre de projets, les projets d'écoles. Jusqu'alors ces projets étaient éclatés dans l'année. Là on les a regroupés et en plus, la petite nouveauté cette année, c'est qu'habituellement ces projets sont portés exclusivement par les équipes pédagogiques. Deux des projets cette année sont portés par les associations des parents d'élèves. Alors je vous propose peut être sans rentrer dans le détail, de reprendre chaque projet. Donc, un premier projet qui est proposé par l'école élémentaire Jean Jaurès. Ici il s'agit d'un projet dans le cadre de son projet d'école et l'équipe enseignante de l'école Jean Jaurès élémentaire souhaite faire découvrir le théâtre aux élèves de cette école. Donc ils vont notamment travailler en classe sur l'histoire du théâtre, l'expression corporelle pour réaliser eux-mêmes une vraie pièce de théâtre et c'est un travail, un projet qui est conjoint à trois autres Uli école. Donc pour ce projet, l'école Jean Jaurès élémentaire, sollicite un montant de 200 euros. L'école Salengro, ici il s'agit de l'achat d'un vidéo projecteur multi média et d'un tableau blanc. Il faut savoir qu'à l'école Salengro nous avons procédé à la rentrée 2015, à la rénovation intégrale du parc informatique et dorénavant j'ai envie de dire que tout ce qui tourne autour de l'utilisation des nouvelles technologies, fait partie du projet de l'école Salengro à part entière et donc l'équipe pédagogique souhaite dynamiser, apporter une interactivité dans les apprentissages notamment en utilisant un vidéo projecteur et pour ce faire un tableau blanc. Le montant sollicité ici était de 388 euros pour le vidéo projecteur et le tableau blanc sachant que l'ordinateur portable restera à la charge de l'école. L'école Paul Langevin là il s'agit aussi d'un projet qui rentre dans le cadre du projet d'école et de la création d'un journal d'école par les enfants. Donc c'est un projet qui permet de donner du sens à ce qui est travaillé en classe mais aussi, d'impliquer les familles notamment par la diffusion du journal qui relate la vie de l'école. Donc ici, une somme de 100 euros est sollicitée pour la production des exemplaires du journal. L'école Joliot Curie, elle, il s'agit d'un projet qui existe déjà depuis plusieurs années dans l'école, « notre jardin au fil des saisons et des années ». Si vous vous rappelez nous avons ouvert une classe à l'école Joliot Curie, chaque classe ayant son propre carré potager en fait. L'école sollicite une subvention pour pouvoir acheter un carré de potager pour la classe supplémentaire. Alors l'école Molière, là c'est quelque chose d'un peu particulier, alors qui pour le coup n'émane pas vraiment de l'équipe pédagogique et pas non plus d'une APE, mais des élèves alors quand même un travail qui a été mené avec leurs enseignants bien évidemment. En fait en 2015 lors des fortes chaleurs, et bien, les enfants avaient pris l'initiative de faire une lettre à Monsieur le Maire pour demander d'équiper la classe d'un ventilateur. La classe qui se situe plein sud et donc quand il fait un peu chaud... Alors, nous sommes plutôt assez favorables à ces projets. Il me semblait intéressant de vous en faire part aussi ce soir en Conseil

municipal. Donc montant du ventilateur 56 euros 90. L'école de la Sucrerie alors là, il s'agit d'un projet qui émane de l'association de parents d'élèves qui souhaitait participer à l'achat de dictionnaires à destination des élèves de CM2. C'est un projet qui rentre dans le cadre de la transition école-collège. Vous savez que c'est quelque chose qui préoccupe particulièrement dans l'enseignement et donc les parents d'élèves souhaitaient monter un projet autour de cet achat de dictionnaires. Donc c'est un projet qui a été réfléchi, travaillé à la fois avec les enseignants mais aussi le pôle scolaire dans le cadre d'une démarche partenariale. Et donc ici le montant est de 200 euros. Et enfin dernier projet, c'est l'école Paulette Deblock qui là encore il s'agit d'un projet porté par l'APE, et donc dans ce cadre, l'APE de l'école Paulette Deblock, propose, une sortie vélo, chaque fin d'année, qu'elle travaille en fait avec les enseignants en partenariat avec les enseignants de CM2. Donc l'année dernière nous avons reçu les enfants au pôle scolaire lors de cette sortie et puis nous avons organisé un petit goûter avec eux et nous avons fait quelques photos. C'était un moment très sympathique et convivial. Alors là, en fait, voilà, la dépense est de 994 euros, et il est demandé par l'APE une participation à ce projet et donc nous avons proposé lors des commissions une participation à hauteur de 200 euros. Voilà. J'ai fait le tour, si vous avez des questions n'hésitez pas.

M. le MAIRE : Merci Johanne, des questions ? Des remarques ? Madame LEGRAND ?

Mme LEGRAND : Pour le projet qui concerne l'école Paulette Deblock, donc *a priori* la municipalité ne prendra en compte que 200 euros sur une demande de subvention de 994 euros. Est-ce que ça ne remet pas en cause la sortie, étant donné que c'est une nouvelle association finalement qui s'est créée que depuis peu puisque Paulette Deblock n'a ouvert ses portes qu'en septembre.

M. le MAIRE : J'avais déjà anticipé la création, si vous vous souvenez bien on avait déjà, enfin je parle de mémoire, ils avaient anticipé le transfert dans l'école Paulette Deblock, mais ils étaient encore à Cézanne, si je me souviens bien. On avait voté ici une subvention de démarrage et après effectivement, le président qui est très dynamique, je sais qu'il est allé voir l'OMS, c'est quelqu'un qui se débrouille, on a eu un débat en commission, puisque là nous sommes dans le cadre, et ce qu'il faut voir c'est d'innover. Et Johanne le disait tout à l'heure, je pense qu'il y a eu un seul projet de mémoire, c'était l'école Joliot Curie qui travaille toujours sur les jardins pédagogiques qui nous avait demandé d'acheter une serre ou autre. Et cette année le pôle scolaire et l'adjointe à la délégation des affaires scolaires, sont allés à l'initiative en disant, est ce que vous avez des projets ? Et on va aller sur des projets, donc c'est nous qui sommes à la manœuvre, donc nous passons de un projet à sept projets, et en plus nous intégrons dedans les APE. Ça c'est à noter également et après il peut y avoir une proportionnalité dans le projet. Après il faut bien une règle donc on s'est dit qu'avec 200 euros c'est déjà une belle impulsion qui est donnée et après aussi je rappelle qu'à la limite sur les APE en principe ce sont les APE qui subventionnent les projets et que si c'est la ville qui doit subventionner autant quasiment qu'elle subventionne tout de suite les projets par l'école. Donc normalement c'est l'APE qui doit travailler pour amener une subvention à l'école. Dans le cadre des activités qui sont les siennes. Donc là, nous y dérogeons. Il y a déjà une subvention de fonctionnement qui plus est, que nous avons revu à la hausse puisque nous avons homogénéisé par le haut, puisque l'on ne savait pas pourquoi des APE avaient 200 et d'autres 50. Donc on a homogénéisé nos subventions de fonctionnement pour les APE, de mémoire ça doit être 250 euros, je pense. Et là on subventionne des projets, normalement les APE sont là pour subventionner les projets dans le cadre scolaire donc, à la limite ça renvoie au projet de l'école Molière. C'est une question qui est venue, un ventilateur, pourquoi vous ne l'avez pas acheté directement, ça aurait pu être le cas. Mais comme disait Johanne, on a été sollicité par un courrier écrit de la main et signé par l'ensemble des élèves de la classe. Donc on s'est dit que c'était peut être intéressant d'aller jusqu'au bout du projet, ils se sont réunis et ils se sont dits on va écrire au Maire. Pourquoi le Maire ? Je suppose que c'est un travail pédagogique dessus ; ils me l'ont envoyé. Je leur ai fait une réponse, et aujourd'hui à la limite c'est eux, il va y avoir une subvention qui va arriver, ils vont choisir le ventilateur, et ça leur permet là aussi... Tout à l'heure on en parlait sur les projets des tournois de foot et citoyen, donc là aussi c'est intéressant d'aller sur la citoyenneté. Et je ne l'ai pas dit tout à l'heure parce que c'était récent. Et j'ai accueilli aussi la semaine dernière dans ce type de projet, une classe de l'école Jean Jaurès qui participe à un concours de lecture. Ils ont eu 6 ou 7 livres d'une collection livres pour jeunesse et ils sont venus voter. Chacun décidait lequel de ces 6 ou 7 livres qu'ils avaient lu et étaient leur préféré. Donc ils nous avaient demandé s'ils pouvaient venir voter en Mairie. On leur a mis deux isolements, des urnes, on leur a mis tout le matériel électoral, on leur a

prêté la salle et je suis même allé avec eux pour leur expliquer. Donc je pense que c'est intéressant également comme travail, plutôt que l'on fasse un bon de commande, que le ventilateur arrive. Et là ces projets sont travaillés très en amont avec le pôle scolaire. Je vous dis l'année dernière on a eu une demande, après nous on y va mais on ne peut pas non plus, c'est aussi le rôle de l'APE d'avoir un effet de levier.

Mme LEGRAND : C'est le rôle de l'APE effectivement d'avoir un effet de levier, mais ce projet paraît aussi intéressant. On est dans un éco quartier. Apprendre aux enfants de cette tranche d'âge à rouler en vélo et respecter toutes les règles de sécurité ça me paraît être une bonne chose. Maintenant la question c'est surtout de savoir si le fait de ne donner que 200 euros à ce projet, ne le remet pas en cause. Et donc il serait peut être intéressant d'avoir les autres financeurs, de manière à être sûr, en fait les autres projets se réalisent et que ce projet ici aussi puisse aboutir.

M. le MAIRE : En tout cas nous rencontrons à la fois Madame MASCLET et moi même, le président de l'APE. Donc il est au courant de cette somme. C'est ce qui est proposé, parce qu'après sinon, la Commune donne 100% du projet du projet, autant que nous le donnons aux OCCE, directement aux enseignants et que ce soit un projet de ville. Donc il faut aussi que l'APE prenne sa part. En tout cas c'est quelqu'un qui est très dynamique qui a créé cette APE il y a deux ans je pense, que je rencontre régulièrement, que ce soit, lorsqu'il me demande un rendez vous et on travaille ensemble, je sais qu'il rencontre souvent Johanne, et en plus il est très actif dans le quartier, puisqu'il siège au conseil de quartier, il est je pense aussi au conseil citoyen. Son épouse fait partie de l'équipe pédagogique, donc toute la communication marche très bien en tout cas nous, derrière il y a d'autres passerelles qui sont menées.

Mme MASCLET : Sachant que c'est bien une demande de participation qui est demandée, pas forcément l'intégralité de la somme.

Mme LEGRAND : Là-dessus on est bien d'accord mais l'idée c'est vraiment de pouvoir mener ce projet à son terme. Et donc la question c'est de savoir si les 200 euros seront suffisants, même s'il y a multiples financeurs pour que ce projet aboutisse.

Mme MASCLET : Après charge aussi aux APE de mener des actions pour pouvoir, voilà enfin mener leurs actions jusqu'au bout. Mais effectivement on ne peut pas plus nous semble-t-il donner l'intégralité systématiquement, sinon l'APE n'a plus matière d'action, juste faire des courriers, monter des projets pour demander des subventions à la mairie. Donc...

M. le MAIRE : Et ça a été effectivement un point de vigilance et de discussion à la demande des directeurs d'écoles, puisque l'année dernière sur quelques APE, on a dû rappeler ce qu'était une APE. Une APE ce n'est pas une association lambda, qui utilise le milieu scolaire pour organiser un loto, une braderie, une fête où on vend des choses diverses et variées et après ne profitent qu'aux membres adhérents de l'APE. Donc c'est à la demande du directeur d'école que l'on a travaillé, et je peux le dire puisqu'il n'y avait aucun soucis avec l'APE Paulette Deblock, donc ça, et en plus les APE où il y a eu des problèmes, il y a eu un renouvellement profond et total des APE donc ça marche très très très bien cette année, l'ensemble des APE sur le territoire communal. Mais il faut quand même bien préciser, et encore là commencer par le préciser aux élus du Conseil municipal qu'une APE ce n'est pas une association comme une autre. Une APE c'est une association qui vient en soutien au corps enseignant, à l'équipe pédagogique d'une école et qui vient l'aider. Après on a eu parfois le cas quasi inverse à savoir que quand la directrice ou le directeur demandait une aide sur un projet et n'avait pas d'argent, elle disait au directeur je m'en fou je ne vais pas lui donner de l'argent pour son projet, et après avec tout l'argent qui était récolté, il y avait un voyage avec 50 personnes qui partaient, dont des parents, plus de parents que d'enfants. Aujourd'hui il faut bien cibler que les APE et si jamais la ville doit financer l'ensemble du projet autant qu'elle le fasse directement avec l'équipe pédagogique. Donc l'APE doit avoir un effet de levier, ce n'est pas une association comme une autre. Et toutes les communes ne financent pas les APE. Nous il y a une subvention de fonctionnement et aujourd'hui on va même plus loin, donc on a fait une subvention de fonctionnement que l'on a, mais si cette subvention de fonctionnement enfin, sur les deux APE il n'y a aucun soucis, on y va les yeux fermés, mais si la subvention de fonctionnement elle sert à financer une sortie entre quelques-uns de l'APE qui ont pris une adhésion à l'APE, moi les 250 euros je préfère les donner directement à l'école pour qu'ils achètent un vidéo projecteur, qu'ils fassent un journal, qu'ils achètent un carré de potager

pour un projet vraiment pédagogique. Je vous dis l'année dernière, on a été interpellé par deux directeurs ou directrices d'école, ils nous ont dit nous l'APE on a rien eu de l'APE par contre quand il y a la fête de l'école, ils sont là, ils vendent ceci, ils vendent cela, et après ils financent un repas ou un voyage. Le but de l'APE c'est de financer des projets pédagogiques pour les enfants, et si nous finançons l'association, alors c'est une association de quartier, c'est une association quelconque, mais ce n'est pas une APE. Donc l'APE on s'est posé la question en commission et en bureau municipal pour savoir est ce qu'il faut financer des APE. Puisque normalement l'APE est là pour œuvrer et amener de l'argent à l'équipe pédagogique. Donc nous, si c'est donné à l'APE on peut aussi vite fait donner directement à l'équipe pédagogique comme on le fait sur Salengro, et donc là c'est une nouveauté, ça n'a jamais été fait dans les années antérieures. Donc voyons le verre à moitié plein et pas le verre à moitié vide puisque jusqu'à maintenant, le verre a toujours été entièrement vide, il n'y a jamais eu de subvention aux projets d'écoles portés par les APE. Voilà ce que je pouvais amener comme précision.

Mme MASCLET : Et peut être une dernière précision c'est que la condition pour que ces projets d'APE soient acceptés, c'est que ces projets s'adressent à tous les enfants de l'école. C'est-à-dire que ça ne concerne pas que les enfants des adhérents, mais bien l'ensemble des enfants de l'école, que les parents soient adhérents ou pas à l'association de parents d'élèves. C'est la condition, voilà. Si ça ne rentre pas dans ce cadre-là, ce n'est pas la peine de solliciter une subvention.

M. le MAIRE : On peut dire tranquillement, puisque aujourd'hui tous les présidents d'APE, toutes les équipes d'APE ont bien compris le fonctionnement et s'inscrivent dans ce cadre, mais on a eu sur les premières années de mandat, enfin pas quasi, des situations de conflits entre l'APE et le directeur. Parce que l'APE était chez elle, rentrait dans l'école, faisait une réunion, elle prévoyait, elle venait le weekend chercher du matériel ou autre. Ils organisaient des choses et l'enseignant n'était pas au courant, et quand l'enseignant qui supportait tout ça demandait 500 /1000 euros pour un projet éducatif, on lui disait non, non parce que vous allez donner de l'argent à des enfants dont les parents ne sont pas adhérents de l'APE. Donc une APE ce n'est pas une association comme une autre, c'est tous les enfants, il y a une école et l'APE, il y a eu un renouvellement total de l'équipe pendant les vacances. Il y a eu une APE où il y a eu un voyage et ne pouvaient aller à ce voyage que les enfants dont les parents étaient adhérents à l'APE et à la fin de l'année il y a eu un repas uniquement pour l'équipe dirigeante qui avait soit disant travaillé toute l'année. Donc ça, je vous dis là aujourd'hui, c'est du plus, et si ça avait été possible, c'était possible de le faire depuis très longtemps, ces effets de levier aux APE c'est une nouveauté que l'on propose aujourd'hui. Vincent CAMPISANO voulait parler.

M. CAMPISANO : C'était pour la distribution de l'achat des dictionnaires qui paraissait très intéressant pour les CM2 qui passent au collège, ce n'est pas pour tous les CM2. Dans le projet j'ai compris que c'était que pour cette classe ?

Mme MASCLET : Là c'est un projet qui est à l'initiative de l'APE de la Sucrierie, d'accord, l'achat des dictionnaires c'est pour tous les élèves de CM2 de l'école. D'accord ?

M. CAMPISANO : De l'école d'accord.

Mme MASCLET : Ce n'est pas que, c'est bien ce que je vous ai précisé tout à l'heure, c'est que les projets là on ne les accepte qu'à la condition qu'ils s'adressent à tous les enfants et pas aux enfants des adhérents on est clair.

M. le MAIRE : Et juste pour préciser, donc là c'est école par école donc ça sera tous les CM2 de l'école de la Sucrierie qui auront un dictionnaire payé par l'APE. On en a parlé en bureau municipal je pense que c'est une idée qui peut être intéressante. Donc aujourd'hui il était trop tard pour cette année, ce n'est pas sûr que l'on fera, en tout cas c'est dans les tuyaux, le pôle scolaire va compter combien on a de CM2, combien coûte un dictionnaire, pour faire un appel d'offre. Puis c'est un peu court pour s'y mettre. Ce n'était pas au budget. Mais après on a trouvé que c'était une idée intéressante, on s'est dit que l'on regardera éventuellement pour l'année prochaine, si c'est finançable et si c'est intéressant, et politiquement aussi si c'est plus intéressant que ce soit l'APE qui offre ou la mairie qui offre. Voilà. Je sais qu'il y a des communes, je pense que c'est Arleux, Patrick MASCLET me disait qu'il offrait déjà des dictionnaires à l'ensemble des CM2 qui allaient au collège, quand on a vu ça passer en bureau

municipal on s'est dit que c'est une excellente initiative donc on la finance cette année, mais c'est dommage qu'il n'y ait que la Sucrierie. Donc on va regarder un peu quel serait le coût pour que ça soit pris en charge par la Commune pour l'ensemble des CM2 mais ça sera pour l'année prochaine. Et donc le pôle scolaire travaille sur le nombre d'élève qui passeront au collège l'année prochaine et on reviendra en commission voire au Conseil municipal si on a les moyens et si on trouve que c'est intéressant ou pas. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des personnes qui, donc délibération page 36, article 1 on vous propose d'octroyer une subvention de fonctionnement telle que décrite, on ne va pas tout vous redonner pour Molière, Jean Jaurès, Salengro, Langevin, Joliot Curie, Sucrierie et Paulette Deblock. Et en article 2, d'arrêter le montant total de ces subventions à 1214,90 euros et d'autoriser leur versement en rappelant à l'article 3 les dépenses seront prélevés aux crédits du budget de la Commune article 6574. Et l'article 4 de m'autoriser à accomplir les actes y afférents et donc je le répète c'est le pôle scolaire, la délégation scolaire qui est à l'initiative qui est allée solliciter afin de savoir « si vous avez des projets dans le cadre scolaire que l'on peut donner un petit coup de main ». Des votes contre ? Des abstentions ? Donc voté à l'unanimité merci beaucoup.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Nous passons à la délégation administration générale et une première délibération relative à un marché en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour les contrats d'assurances.

III/ ADMINISTRATION GENERALE

6- Marché procédure formalisée d'appel d'offres ouvert contrats d'assurances

Donc ces contrats d'assurances qui sont arrivés à terme au 31 décembre 2015 que nous avons prolongé jusqu'au 30 septembre 2016 afin de permettre le bon déroulement de la mise en concurrence. Donc dans la note de synthèse on vous rappelle que la Commune a décidé de renouveler ses contrats d'assurances que nous avons lancé un avis d'appel à concurrence le 25 janvier 2016. Selon l'appel d'offres ouvert avec une remise des offres au 11 mars 2016, 11 enveloppes ont été réceptionnées, l'ouverture des plis a eu lieu en commission d'appel d'offres le 16 mars 2016 et l'analyse des offres a été confiée au Cabinet Arima Consultant qui a proposé de retenir MMA pour le lot 1, la SMACL pour le lot 2 -4 et 5, la Sauvegarde pour le lot 3 et ASTER pour le lot 6. Lors de la réunion du 31 mars 2016, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la proposition du maître d'œuvre pour une durée de marché de 43 mois qui commence à partir du 1^{er} juin. Donc page 43 dans la délibération on vous demande en l'article 1 de m'autoriser à signer le marché relatif à la passation des contrats d'assurance et on vous détaille leur attribution. Donc le lot n°1 assurance des dommages aux biens et risques annexes pour la compagnie MMA IARD pour une prime annuelle de 34 273,97 euros, et il est intéressant de noter que par le passé notre prime s'élevait à 103 103 euros, c'est-à-dire que nous avons une baisse de 68 826 euros. Donc c'est quand même très conséquent nous passons de 103 000 à 34 000 euros sur le lot 1 puisqu'à l'époque la ville avait une sinistralité très importante qui faisait que les primes d'assurances étaient proportionnelles et qu'il y avait une prime de risque. Le lot n°2, assurance des responsabilités et risques annexes attribué à la compagnie la SMACL pour un prix annuel de 9 859,64 euros, donc là nous avons précédemment une prime de 7 181,70 euros mais là nous avons donc une hausse de la prime de 2 407,94 euros. Le lot 3, assurances des véhicules à moteur et risques annexes, donc qui est attribué à la compagnie d'assurance la Sauvegarde, donc pour un montant total de 20 024 euros plus 1 000 euros de prestations supplémentaires autos collaborateurs, c'est lorsque que les employés de la ville utiliseraient leur véhicule personnel à des fins professionnelles s'ils ont un sinistre, donc il est couvert par l'assurance, donc moyennant une prime supplémentaire de 1000 euros et la prestation supplémentaire bris de machines, c'est pour la nacelle du service électrique parce que ça n'est pas qu'un véhicule c'est également une machine au sens des assurances. Donc là nous avons donc une prime totale de 21 649 euros et nous avons précédemment une prime de 26 455 euros. Nous avons une baisse de 4 806 euros, alors que nous avons par le passé que la formule de base et que nous avons désormais la formule de base plus aux autos collaborateurs 20 000 km plus le bris de machine et avec une augmentation des garanties puisque nous avons des véhicules de remplacement prévus dans le marché. Le lot n°4, assurance protection juridique attribué à la SMACL pour une prime annuelle de 2 035 euros donc là avant nous avions une prime de 3108 euros donc

une baisse de 1 074 euros, le lot n° 5 toujours à la SMACL pour 1 946,73 euros, nous avons une prime de 2 098 euros et nous baissions donc environ de 150 euros, et enfin le lot n° 6 l'assurance des prestations statutaires, donc là c'est très intéressant puisque la compagnie précédente avait résilié cette garantie auprès de la collectivité. Donc, nous n'avons aucune couverture puisqu'à l'époque la ville avait pris une assurance particulièrement intéressante puisqu'il y avait un taux de cotisation très bas. C'est une technique des compagnies d'assurances parfois, elles mettent très bas et il y a une forte sinistralité, et elle demande un avenant, et la ville avait donc été résiliée c'est-à-dire que depuis quelques temps la ville n'avait aucune protection en termes d'assurance statutaire. Donc ça veut dire que si l'on avait un de nos agents qui tombait ou qui décédait ou qui était handicapé à vie, c'était la ville qui devait faire face toute seule sans aucune assurance, alors donc c'est pour ça que nous avons décidé en commission d'appels d'offres dans le cadre de la gestion en bon père de famille de souscrire ces assurances.

Donc pour un montant qui est élevé puisque c'est 9 477,01 euros plus 71 077,57 euros qui seraient attribués à la compagnie ASTER, donc 80 554 euros. Malgré tout la nous avons un taux qui est quand même élevé de 1,5 précédemment le taux était de 0,79 mais je vous dis comme il était très faible, la ville a été radiée. Donc le total de l'ensemble de ces contrats d'assurances c'est une prime de 150 000 euros par an donc qui est légèrement supérieur au coût des assurances qui étaient précédemment puisque nous aurions 8372 euros de plus mais grâce à la baisse conséquente de 68 000 euros sur le lot n°1 assurances des dommages aux biens et risques annexes, plutôt que de faire des économies nous avons préféré être sérieux et donc couvrir la ville sur un gros sinistre en terme d'accident du travail, en terme de décès et donc d'aller souscrire cette assurance de 80 000 euros sachant que de toute façon nous devrions malgré tout générer des recettes puisqu'avec cette assurance, quand nous aurons des accidents de travail, l'assurance entre en action et nous rembourse les salaires, donc le delta de 8 000 euros normalement, il devra être remboursé dans le compte des atténuations de charges dont nous parlions tout à l'heure. Donc le marché conclu pour une durée de 43 mois à compter du 1^{er} juin 2016, les crédits sont inscrits au budget au chapitre 011 charges à caractère générale. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Sachant que nous avons recueilli l'avis unanime de la commission n°1 sur cette délibération. Des questions ? Des remarques ? Vincent CAMPISANO en tant qu'assureur ?

M. CAMPISANO : Je peux rappeler le cas de ville d'Aubenchoul-au-Bac, il y a quelques années qui a perdu son DGS, son secrétaire de mairie à l'époque et la ville a dû faire face avec ses propres deniers. Vous connaissez la ville d'Aubenchoul-au-Bac, ce n'est pas une grande ville qui a dû faire face pour toute la vie pour la veuve et toutes les conséquences liées à un décès, et ils n'avaient pas d'assurance. Il y a des villes autour du Douaisis, qui n'ont toujours pas d'assurance du personnel, et l'assurance du personnel c'est quelque chose, la sinistralité c'était que quelqu'un souffre d'un cancer ou quelqu'un qui a une maladie qui est lourde, donc ces sinistralités quand la souscription arrive c'est la ville qui paye. Et là l'assurance c'est elle qui prend la charge de tout l'ensemble. Il faut absolument assurer le personnel de la ville. Avant même en 2008 ce n'était pas fait, ça date depuis très très longtemps. Et beaucoup de villes dans le Douaisis ne l'ont pas encore fait. J'en connais, je ne vais pas les citer mais j'en connais, j'ai proposé à certaines villes de garantir le personnel.

M. le MAIRE : Juste pour le détail, le lot n°6, celui dont on parle, prend en charge le versement d'1 an de salaire aux ayants droits suite au décès d'un agent, que ce soit dans la vie professionnelle ou la vie privée et couvre l'accident de travail ou la maladie professionnelle. Avec la prise en charge des frais de soins et le remboursement de l'agent pour payer son remplaçant. Quelqu'un qui a un grave accident, qui est en arrêt une année c'est pour ça que la prime est élevée, elle est proportionnelle au risque. Si on a quelqu'un qui décède, il faut payer une rente, voire pour quelqu'un qui est invalide, il faut payer une rente d'invalidité. C'est pour ça que la prime est très élevée. C'était une économie substantielle pour la commune de 80 000 euros on peut faire pas mal de chose avec, mais le jour où on a un sinistre à évaluer sur les 20, 30 prochaines années, à plusieurs milliers d'euros, on a préféré ne pas aller sur ce risque là et de gérer en bon père de famille, même si ce n'est pas très bling bling. Pas d'autres questions, remarques ? On peut mettre au vote cette délibération ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Donc la délibération suivante page 47, relative au marché de travaux rénovation de la salle de tennis de table Carnot, avenant n°1

7- Marché de travaux « rénovation et extension de la salle de tennis de table Carnot » avenant n°1

Donc c'est un premier avenant au marché public initial qui est rendu nécessaire par des modifications du marché. Alors modifications de deux ordres : la découverte d'une dalle de compression en béton avec amiante dont nous avons déjà parlé et des optimisations de prestations parmi les options qui étaient rédigées, puisque certaines prestations étaient manquantes et que nous avons pu remplacer d'autres prestations. Comme la note de synthèse vous l'explique, le Conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de sport Carnot lors de sa réunion du 15 décembre 2015. Malheureusement lors du démarrage des travaux de démolition et de curage des contraintes supplémentaires ont été découvertes notamment la présence d'une chape de compression au-dessus des tôles fibrociment présentes au dessus de l'entrée. Et comme cette chape était adhérente aux tôles, ces dernières ne pouvaient plus comme prévu initialement être déposée par élément complet mais devait être traitée comme des morceaux diffus générés par la démolition des tôles ce qui implique un changement technique de désamiantage avec un confinement des locaux et ce qui engendre un surcout lié aux changements de méthodes. Donc ce sur cout des modifications techniques liés à la démolition c'est 30 900 euros pour le lot concerné, avec une plus value de 37 500 euros liée au désamiantage, on a constaté également lors de la démolition, que le revêtement de sol n'est plus adhérent en tout point de la salle et qu'il convient de redéposer le revêtement actuel ça s'est une plus-value de 7 350 euros donc là on est dans le lot n°1. Ensuite au niveau de la couverture des plafonds existants il a été décidé de ne pas procéder au remplacement de ceux-ci là on a fait économie une moins-value de 9 960 euros et enfin après examen approfondi des tôles qui sont présentes en couverture principale il a été décidé de ne pas procéder à la dépose de celle-ci ce qui engendre une moins value de 4000 euros. Donc on a deux plus value 37,5 et 7,3 et on a deux moins-values 9 960 et 4 000. Donc ça entraîne sur le lot 1 démolition une plus value de 30 900 euros pour le lot concerné. Au niveau du lot 2, sur le gros œuvre VRD donc on a constaté en phase travaux sur ce lot des optimisations qui était possible de faire pour alléger les dépenses. Ainsi il n'était pas nécessaire de réaliser une rampe béton et des paliers, et des gardes corps puisqu'un mouvement de terrain permet de s'affranchir de ces équipements. Donc ces travaux engendrent une moins-value de 1 813,18 euros, d'autre part sur le lot 2 -gros œuvre VRD-, pour pérenniser la tenue dans le temps de l'isolent ITE, c'est un isolent extérieur de façade. Il a été décidé de l'appliquer un enduit ce qui entraîne une plus-value de 15 510 euros, sur le lot 2 plus-value de 13 696,82 euros. Sur le lot 3 -charpente- il a été constaté durant les réunions de synthèse tous corps d'état qu'une adaptation d'un support d'acrotère est rendue nécessaire, ce qui engendre une plus-value de 7 786,80 euros donc un support d'acrotère c'est un petit muret qui est situé en bordure de toiture de terrasse et qui permet un relevé d'étanchéité. Le lot 4, -couverture -, pour pérenniser la couverture existante que nous avons prévu à la base de détruire, il faut reprendre l'étanchéité sur certaines parties de celle-ci. Et ça s'est une plus-value de 10 326 euros. Sur le lot 9 -les lots 5, 6, 7,8- ne sont pas concernés,-sur le lot 9 donc, il y a des travaux qui engendrent une moins-value de 7 640 euros par ailleurs il faut pérenniser un faux plafond qui est existant et il faut donc remplacer certaines dalles de faux plafonds, et remettre le plafond en état de peinture. Là on est face à une plus-value de 6 652 euros mais comme on a une moins-value de 7 640 euros, donc on est sur ce lot peinture à une moins-value de 987 euros. Le lot 10 -serrurerie-, la suppression de la rampe indiquée induit la suppression du garde-corps qui nous permet une économie de 1 213,15 euros. Au niveau du lot 11 - sol sportif -, il faut compenser l'épaisseur de revêtement actuel. Il faut donc réaliser une chape, donc là nous avons une plus value pour cette chape à réaliser de 5 036,20 euros. Donc l'ensemble de ces plus ou moins-values sur ce marché, entraîne donc un avenant n°1 avec un montant de 65 545,37 euros soit environ 9,38% d'écart par rapport au montant initial et, on le disait, sur ces 65 000 euros, 37 500 euros sont liés à la présence de l'amiante. Voilà donc on vous précise que les dépenses nécessaires, sont inscrites au budget primitif et on vous demande de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cet avenant. Des questions ? Des remarques ? Jean-Pierre STOBIECKI ?

M. STOBIECKI : Lors de la commission on souhaitait déjà une explication sur le mouvement de terrain. Ce que je veux dire un mouvement de terrain ..., là le terrain est plat ça veut dire quoi mouvement de terrain ? On n'a pas eu de tremblement de terre à Sin le Noble !! Donc je voulais qu'on nous l'explique. On souhaite aussi avoir une explication sur l'enduit, 13 000 euros pratiquement 14 000 euros d'enduit, c'est quoi ? Quel type d'enduit ? Bon, question que l'on se pose. Ensuite pour la couverture c'est pareil, on ne refait pas la couverture, il y en a pour plus de 10 000 euros, je veux dire 10 000 euros de travaux pour boucher des fuites. Quelles sont ces fuites ? Sont-elles importantes ? Quel type d'enduit ? Que fait-on sur la toiture ?

M. le MAIRE : Alors sur la couverture, normalement elle devait être détruite.

M. STOBIECKI : Oui.

M. le MAIRE : Donc, justement, pour faire une économie, on ne la détruit pas mais c'est une toiture qui est là depuis des dizaines d'années. Donc il y a eu un passage et il faut colmater des fuites. Donc là c'est sur la toiture, ensuite sur le mouvement de terrain, Patrick tu expliques ?

M. ALLARD : Un mouvement de terrain, c'est à dire qu'il y a la possibilité de jouer avec les terres qui ont été récupérées et de faire un relief qui nous permet de remplacer la rampe d'accès au niveau de la sortie de secours. On ne parle pas de la rampe d'accès au bâtiment. Donc ce n'était pas indispensable mais elle était prévue au départ, et là avec les terres végétales on pouvait remplacer cette rampe, donc ça permettait de faire des économies. Ça s'est pour le mouvement de terre. C'est bon Jean Pierre ?

M. STOBIECKI : Oui. C'est bon parce que l'on s'explique, on pensait tous qu'il y avait quelque chose dans le genre que tu expliques ... Donc mouvement de terrain ne semblait pas approprié dans l'écriture de l'avenant.

M. le MAIRE : Mais pour te rassurer, j'avais posé la même question quand j'ai eu la délibération, sauf qu'elle est arrivée en CAO lorsque je n'étais pas présent, enfin la question est arrivée en CAO, je n'étais pas présent. Et quand j'ai vu la délibération sur le Conseil municipal, j'ai posé la même question. Donc, les grands esprits se rejoignent.

M. STOBIECKI : On nous avait promis un descriptif complet pour aujourd'hui.

M. le MAIRE : Mais le descriptif complet, c'est ce que je viens de faire.

M. STOBIECKI : Non, je veux dire sur la qualité, l'enduit, ce que l'on faisait je veux dire. Mais bon on comprend, la réunion a eu lieu hier.

M. le MAIRE : Oui en plus il y a des choses très techniques, mais il n'y a pas de soucis, on va noter la question et David FOULON, directeur des projets urbains est là donc il te fera une réponse par mail très rapidement. Et qui pourra être d'ailleurs distribuée à l'ensemble des conseillers municipaux. Mais moi je pense avoir été particulièrement complet dans le descriptif.

M. STOBIECKI : On l'a vu, on l'a relu. Mais c'est les questions que l'on se posait.

M. le MAIRE : Non, non mais moi je me suis posé la même parce que je trouvais que la délibération n'était pas très bien écrite. Donc ces questions posées, ces réponses apportées, pouvons nous passer au vote ?

M. STOBIECKI : Il y avait aussi une question, non une remarque de la trésorerie sur le cautionnement. Parce que nous avons payé 41 000 euros au lieu de 17 000 euros. Mais là faut voir pour plus de détail avec la trésorerie. Il paraît que l'on a fait une erreur quelque part. Dans le cautionnement.

M. ALLARD : Ca veut dire que la somme qui était allouée, elle a été faite sur le montant du marché, sauf qu'à la trésorerie, ils auraient du verser un montant en déduisant ce qui concernait les sous traitants, d'accord ? Donc Monsieur COPA je crois, m'avait téléphoné pour

dire qu'il s'est trompé dans son décompte et il a été dit que lors du premier versement, il serait déduit la somme qui avait été versée en trop. Voilà.

M. le MAIRE : C'est bon ? Donc Benoist, le directeur financier, valide l'explication de Patrick. Vincent ?

M. CAMPISANO : On est toujours dans les temps pour terminer, pour obtenir les subventions ? Parce que là ils disent 8 mois de travaux, donc à partir de maintenant donc on ne doit pas avoir terminé les travaux avant le 31 décembre 2016 ?

M. le MAIRE : C'est même avant, mais il y a des choses qui sont préparées en atelier justement, l'entreprise est bien consciente des délais très restreints. Donc malheureusement les quelques semaines de délai supplémentaire liées à la présence d'amiante n'ont pas facilités. Mais en tout cas l'entreprise continue à œuvrer et donc il y a beaucoup de choses qui sont préparées en amont en entreprise, chez les sous traitants pour arriver et gagner un temps maximum. D'autres questions ? Donc on peut passer au vote ? Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adoption de cet avenant ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cet avenant est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Donc nous passons maintenant à la délégation sport, Patrick ALLARD pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'AS SIN ATHLETISME pour l'organisation d'une course pédestre « Corrida de Sin le Noble »

IV/ SPORTS

8- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AS SIN ATHLETISME pour l'organisation d'une course pédestre nommée « Corrida de Sin le Noble »

M. ALLARD : Donc je vais refaire un peu l'historique de cette course. Déjà « corrido de Sin le Noble » qui s'appelait à l'origine « les foulées sinoises ». Donc pour dire qu'en 1984 Madame Deblock était à l'époque Maire de Sin le Noble, avait inauguré un parcours sportif qui se trouvait derrière la salle Jean Jacques ROUSSEAU aux Epis qu'on appelait à l'époque le parcours Crapa. Elle avait sollicité le club d'athlétisme, en disant voilà pour l'inauguration d'un parcours sportif ça serait bien de marquer le coup et éventuellement de faire courir les athlètes de l'AS SIN ATHLETISME et l'idée était de partir du parcours aller jusqu'en centre ville donc avec la difficulté de la nationale, aller-retour, également pour marquer le souci de l'époque qui était toujours de ne pas séparer les Epis du centre ville parce que c'était toujours les Epis et Sin le Noble. Donc on avait dit ça sera une façon de relier les deux. Et puis suite à ça, Madame DEBLOCK avait sollicité le club pour dire que cette initiative, donc il y a une centaine d'athlètes qui ce jour là sont partis du parcours Crapa, sont allés en centre-ville, aller-retour. Suite à ça elle a dit que ça serait bien que l'on puisse renouveler cette façon de faire au niveau des foulées sinoises. Donc à l'époque elle avait attribué une subvention à l'AS SIN ATHLETISME pour renouveler cette initiative qui était une organisation ville. Donc cette course avait lieu chaque année, vous vous souvenez des années où il y avait un monde fou sur le parking de Mammouth où on faisait participer toutes les écoles du Douaisis. Et ensuite, toujours pour ce problème de ne pas séparer ce quartier des Epis du centre ville, il a été demandé d'organiser une année aux Epis, une année en centre-ville. La compétition avait lieu en fin d'année. Ensuite, pour des raisons d'organisation, on est venu en avril, ensuite toujours pour des problèmes de surcharge de calendrier avec le Printemps Culturel et tout ce qui se passe en avril/mai, on n'avait demandé à l'époque de changer la date si possible. Et c'est comme ça que l'on a créé « la Corrida », c'est-à-dire que « la Corrida » se déroulait en début décembre et c'était la seule course nocturne qui existait dans la région Nord-Pas-de-Calais qui organisait 290 courses à l'année. Cette course donc, « la Corrida » elle a été annulée en 2010. Bon à l'époque sous prétexte que ça gênait pas mal les gens pour rentrer chez eux le soir. A l'époque j'avais... quand il y a la ducasse de sin, pendant 15 jours ça va être gênant, mais on vit quand même. Toujours est-il que cette course a été annulée en 2010 et il faut savoir que la subvention allouée à l'époque était de 8 500 euros. Donc là l'idée c'était de relancer cette course, d'organiser pour dire qu'il n'y ait pas trop de problèmes au niveau du centre ville, c'était d'organiser cette course autour du stade Martel, du lycée Rimbaud, du complexe sportif Mercier, et de l'éco quartier. Ça nous permettait aussi pourquoi pas de découvrir l'éco quartier,

de faire découvrir toutes ces personnes qui souhaitent participer. Alors la course, la manifestation par elle-même comporterait 4 courses, et il y a 2 courses qui sont réservées aux enfants, une course réservée on va dire populaire de 2km500 et le 10km qui est la course traditionnelle où tous les joggers du coin pourraient participer et en plus au niveau des enfants le but c'est de venir sur la notion sport santé. On a déjà pris les contacts avec Madame GRAMONT, la conseillère pédagogique pour qu'il y ait cette notion du bienfait de l'activité physique, du bienfait de l'endurance. Faire des petits colloques sur la diététique, faire intervenir des professionnels de santé que ce soit un kiné, cardiologue, enfin tout ça c'est en cours d'élaboration. Ça sera certainement pour la première année, c'est l'idée qui est lancée et cette course populaire pourrait servir également dans le même cadre à faire venir pourquoi pas les parents vers une course de 2km5 qui est accessible à tout le monde. Car quand on parle de diététique c'est bien de l'appliquer aux enfants, mais la diététique c'est d'abord ce que l'on met dans l'assiette à la maison, donc là il y avait cette notion là à mettre en place, et également faire en sorte que tous les acteurs du quartier soient associés au projet donc ils seront tous associés, après viendra qui veut. Comité des fêtes des Epis, les écoles, les centres sociaux. Donc voilà, donc l'arrivée se ferait également sur la piste d'athlétisme et puis je crois que j'ai dit tout ce qu'il fallait dire sur l'organisation. Voilà, je vais sortir pour vous laisser discuter.

M. le MAIRE : Vincent ?

M.CAMPISANO : Précise un peu Patrick, c'est nocturne ou pas nocturne ? C'est l'après-midi c'est le matin ?

M. ALLARD : Alors, Nocturne ou pas nocturne, moi j'aurais aimé relancer le nocturne, sauf que quand on va se promener sur l'éco quartier, la rue Paul Foucaut, si tu y vas en voiture tu verras que si on fait une course en nocturne c'est quasiment impossible au niveau de la sécurité. Donc ça ne sera pas une nocturne, ça sera une course organisée le dimanche matin pour éviter de gêner le moins de monde possible et puis pour les problèmes de sécurité donc on ne pourra plus revenir vers une nocturne j'en suis désolé mais on ne peut pas mettre en péril la santé des participants.

M. CAMPISANO : Je tenais maintenant à remercier Patrick pour l'organisation du 13 mars 2011 de ce fameux championnat de France d'athlétisme FSGT qui a eu lieu ce jour-là et l'organisation qui avait pris 2-3 ou 4 mois auparavant. Ça s'est déroulé sur le stade et c'était extraordinaire le monde qu'il y avait.

M. le MAIRE : Bon, il n'est jamais trop tard (rires). Et d'autre part, écoute tu pourras le re-féliciter car normalement nous allons accueillir, je parlais tout à l'heure nous avons accueilli les championnats de France FSGT de judo le week-end dernier, et normalement nous devrions accueillir à nouveau, un championnat de France FSGT en athlétisme en mars prochain, de cross. Voilà. Donc ça sera décidé prochainement mais en tout cas comme c'est de l'athlétisme on est dans les starting block là-dessus. D'autres questions ? D'autres remarques ? Avant que Patrick ne nous quitte quelques instants pour que nous puissions délibérer. Puisque Patrick est intéressé puisque c'est effectivement un athlète de l'AS SIN ATHLETISME, donc on vous propose page 59 de décider d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'AS SIN ATHLETISME pour l'organisation de la course pédestre « Corrida de Sin le Noble », au titre de l'exercice 2016, d'autoriser son versement, en précisant que la dépense est inscrite au budget communal à l'article 6748 et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Tout le monde est d'accord ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Donc merci beaucoup, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V/ POLITIQUE DE LA VILLE, VIE DES QUARTIERS

9- Ajustement de la programmation partenariale ville 2016 – Etat actions portées par le secteur associatif

Le rapporteur traditionnel est Didier CARREZ mais il est ce soir au concert de Michel POLNAREFF que lui ont offert ses enfants pour son Noël, donc on ne pouvait pas l'empêcher d'y aller. Et donc une première délibération relative l'ajustement de la programmation partenariale contrat de ville 2016- Etat pour les actions portées par le secteur associatif. Donc nous

sommes page 65, un projet de délibération purement administratif qui vise à actualiser le montant de la programmation partenariale au regard de l'avis rendu par le comité de pilotage. Donc je vais vous passer toute la partie qui rappelle comme à chaque fois, tout le contexte de la réforme nationale de la politique de la ville, car ça fait 4/5 fois qu'on le passe donc vous le connaissez par cœur. Je vais aller page 69 où on vous rappelle que le Conseil municipal, c'est lors de sa séance de décembre 2015 a adopté deux délibérations qui concernent les projets de programmation partenariale dans le cadre du contrat de ville relativement aux actions portées par le secteur associatif mais aussi pour les actions portées par la Commune. Donc un comité de pilotage Etat a eu lieu le 18 mars 2016. Ce comité de pilotage s'est réuni pour émettre les avis sur la programmation proposée. Alors bonne nouvelle, les actions portées par la ville ont été validées. Je vous les rappelle, « ce n'est qu'un début » dans le cadre d'une initiation conseil citoyen, porté par le service démocratie participative. Donc un coût de 7 000 euros, 3 500 ACSE, 3 500 à la ville, ça a été retenu par le comité de pilotage. Et le deuxième projet municipal, un projet « orchestre pour tous porté » par l'école de musique pour 13 455 euros, 6 733 euros ACSE et 6 732 euros ville ont été validés, a également été validé. Le projet « prête-moi ta plume » porté par SINergies de 12 000 euros, c'est 50-50 part ville 6 000 euros, ACSE 6000, le deuxième projet porté par la MJC maison des arts a été revu à la baisse, 2 000 euros de l'ACSE seulement, donc le projet initial était à hauteur de 6 654 euros. Mais l'ACSE comme la MJC avait déjà eu des subventions l'année dernière mais ça avait été voté très tard. Donc tout a été décalé, donc là le comité de pilotage Etat n'a souhaité ne financer qu'un semestre, le second semestre. Mais on a vu avec la MJC ça passe, et en plus on y est allé, car la réponse était beaucoup moins élevée. Et enfin il y avait un troisième dossier qui lui a reçu un avis défavorable, porté par les cousettes, sur les techniques de couture pour 16 000 euros donc là ça a été refusé par l'ACSE. Donc on vous propose de prendre acte et de décider de valider la programmation qui a été réajustée du contrat de ville avec 12 000 euros » prête-moi ta plume », 4 000 euros masque et identité, sur un total de 16 000 euros et une participation de 50% ACSE et 50% ville, soit 8 000 euros chacun et de décider en l'article 2 de verser les sommes dues pour les subventions exceptionnelles au titre de la programmation du contrat de ville 2016 et de préciser que ces dépenses sont prélevées sur l'article 6748 du budget municipal. Des questions ? Des remarques ? On peut mettre aux voix ? Donc y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non, donc ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Nous pouvons passer à la délégation à la culture, dont le rapporteur est Caroline FAIVRE.

10 – Création du conseil consultatif du monde associatif

M. le MAIRE : Alors on va sur le conseil, la création du conseil consultatif, j'ai passé des pages. Alors une délibération importante pourtant, il ne faut pas oublier, merci de m'y avoir fait remarquer. Donc une délibération qui vise à formaliser la création d'une nouvelle instance consultative et de démocratie participative dédié aux associations. Donc c'est la réalisation d'un engagement de campagne qui avait été annoncé pour 2016 lors de la cérémonie des vœux de janvier. C'est un nouvel outil qui est à la confluence de deux politiques structurantes de l'action municipale. Le soutien au tissu associatif d'une part et la gestion participative via une démarche de démocrate participative. Donc c'est un nouvel outil de démocratie participative, et il complète l'arsenal déjà existant avec 8 conseils de quartier, 2 conseils citoyens, 1 conseil des sages, 1 conseil de la jeunesse, 1 office municipal des sports, et plus récemment encore 1 comité consultatif dans le cadre de la révision du POS en PLU. Donc ce nouvel outil a vocation à faciliter les relations entre monde associatif et la municipalité en vue de permettre d'accroître le soutien aux associations et leur développement. Donc une première réunion s'est tenue le 8 avril dernier avec une trentaine d'associations représentées, alors outre la présentation de ce nouvel outil et les attentes en la matière ainsi que ses modalités de fonctionnement, cette première réunion a permis d'identifier des pistes de travail et notamment de nombreuses pistes en matière de communication. C'est pourquoi une réunion spécifique a été programmée sur la thématique de la communication le 9 mai, avec environ une cinquantaine de personnes et les pistes de travail qui se sont dégagées je peux les livrer ici, donc la création d'un blog sur la vie associative sinoise, de toute façon c'est un de nos engagements dans notre projet

Donc il est confirmé... Cette attente est confirmée par le tissu associatif, un blog dédié à la vie associative où nous pourrions présenter les associations avec une fiche d'identité, présenter toutes les activités proposées avec un moteur de recherche. Quelqu'un qui recherche une activité zumba, il tape dans le moteur de recherche zumba et il arrive aux associations qui proposent de la zumba et notamment également un agenda des activités associatives. Une

réflexion sur la création d'une newsletter dont la fréquence reste à déterminer mais nous pourrions envoyer toutes les activités associatives régulièrement. Une rubrique dans l'agenda trimestriel dans le bulletin municipal comme nous le faisons pour le printemps de Sin le Noble, les associations nous ont dit c'est bien dans le bulletin municipal d'avril, on a 3 mois d'activités associatives présentées. Donc nous ferons dans chaque bulletin municipal, nous présenterons les trois mois d'activités associatives. Le panneau électronique, mais c'est déjà en cours parce que nous avons pris l'engagement donc ça s'est déjà fait, et des demandes sur des lieux d'affichage public donc ça reste à travailler. Nous avons déjà programmé une troisième réunion le 23 mai, le rythme est soutenu et la demande est intense de la part du tissu associatif puisque la première réunion c'était le 8 avril. Donc en 1 mois et demi nous avons déjà fait trois grosses réunions de travail. Donc le 23 mai, la semaine prochaine, une réunion qui est programmée, tous ensemble avec les associations, la soirée du bénévolat qui se tiendra au mois de septembre, ça sera une co-organisation monde associatif-ville. Et donc la date je vous la donne tout de suite, la soirée du bénévolat c'est le 24 septembre. Donc aujourd'hui il convient de créer formellement cette instance pour laquelle il a été décidé collectivement avec les membres du tissu associatif de ne pas avoir recours à une structure trop contraignante et donc d'opter pour un conseil consultatif du monde associatif qui s'apparente ni à une commission municipale ni à un comité consultatif. Un comité consultatif c'est encadré réglementairement et donc nous souhaitons préserver la liberté d'action et de parole et limite en conclusion, on pourrait dire que le principe retenu c'est un peu celui du forum romain ou de l'agora grecque, c'est un lieu de discussion où on arrive et il n'y a pas de, on ne part pas sur un président, sur un secrétariat de séance, sachant que la totale logistique sera assurée par les services de la Commune. Voilà, donc c'est pourquoi la délibération vous propose, page 73 de créer un conseil consultatif du monde associatif, instance de concertation informelle entre la sphère associative sportive et non sportive et la municipalité. Et de décider que cette instance sera consultée sur tous les projets intéressant la vie associative sinoise. Et décide qu'elle sera en mesure de formuler toutes les propositions touchant la vie associative qu'elle entend justifier à la municipalité. Et on décide que lors de la première année, qui suit son installation, le conseil consultatif se dotera d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement mais ça on a déjà commencé à y travailler. On a dit qu'il n'y avait pas de président, pas de bureau, et c'est nous services municipaux qui réserverons les salles, ferons secrétariat de séance, et travaillons entre chaque réunion pour alimenter la prochaine réunion d'un point de vue technique, voilà. Donc je vous dis on a déjà deux belles réunions de travail et une troisième qui est d'ores et déjà prévue et l'objectif que l'on s'est fixé on ne sait pas si on y arrivera mais en tout cas il faut en fixer un, ça serait au mois de septembre peut être à la soirée du bénévolat d'inaugurer le globe de la vie associative. Maintenant s'il faut prendre un peu plus de temps, pour que ça colle bien aux attentes des associations on prendra quelques temps supplémentaires. Des questions ? Des remarques ? Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Il y a quelques années, on avait organisé sur 2-3 jours sur la vie associative, donc les nouveaux présidents d'associations, les secrétaires et trésoriers, il y avait une formation qui avait duré 2-3 jours avec un repas à la Nichée. Je pense, je ne me souviens plus exactement. Ça avait permis aux nouveaux présidents, aux nouveaux trésoriers, aux nouveaux secrétaires de se former à parler en public, à tenir un compte, à faire une demande de subvention, ça avait duré 2-3 jours et ça avait beaucoup plus, donc c'était une idée que je voulais vous rappeler.

M. le MAIRE : Alors on ne l'avait pas oublié Vincent, et merci de le rappeler quand même. Sachant d'autant plus qu'on n'a pas oublié qu'on a un engagement que j'ai ré affirmé lors de la cérémonie des vœux dans la partie soutien au tissu associatif, qui était d'une part la création de ce conseil consultatif. Donc là on est bien avancé, et le deuxième c'est le principe d'une ruche associative. Moi je me souviens très bien de cette formation qui était une formation financée par des organismes extérieurs, aujourd'hui nous le but c'est d'aller au plus près de la création de l'association et quelqu'un qui veut créer une association, tout le monde ne sait pas ce que c'est un journal officiel, une assurance responsabilité civile ou protection juridique, ne sait pas rédiger les statuts, ne sait pas ce qu'est la différence entre un bureau au conseil d'administration et une assemblée générale. Donc les services de délégation de Marie-Josée DELATTRE et la vie associative sont en train de travailler sur la ruche associative. Et je pense même si je ne me trompe pas qu'on l'a à l'ordre du jour du prochain bureau municipal de mardi prochain. Donc, ça sera pas une formation une fois tous les 3-4 ans qui peut être intéressante et qui peut éventuellement se rajouter, mais comme on est dans une instance de dialogue et de concertation avec le monde associatif, aujourd'hui la première

réunion, moi je l'avais conçu comme une réunion où on posait les bases du fonctionnement sur la réunion, on a passé 90% du temps à voir des questions sur comment venir à un effet de levier en matière de communication pour les associations. Site internet, bulletin municipal panneau électronique, affichage public, donc la deuxième réunion là on l'a consacré à la communication, on a passé un bout de temps sur la communication, mais après, on est venu sur la soirée du bénévolat, donc du coup c'est l'ordre du jour de la prochaine réunion. Et on a aussi passé sur toutes procédures de location de salle. Donc là aussi on passera lors d'un prochain Conseil municipal, je pense début juillet à un règlement sur les locations de salles, de mise à disposition, et là aussi comme on est parti sur une fiche d'identité type, une fiche navette en matière de communication qui permettra de nourrir le blog sur quelque chose de simple, nom de l'association, adresse, téléphone, mail, nom du président, activité, voilà. Donc ça, ça sera première partie du blog, on cherche l'association, moteur de recherche, on recherche une activité, et après c'est l'agenda. Et là aussi on est parti pour être efficace sur une fiche type puisque sinon, on le voit sur le bulletin municipal, on a des associations, on a trois lignes, donc là on va partir aussi en accord avec les associations sur une fiche navette type date, heure, lieu parce que nous parfois sur le bulletin municipal on a l'organisation d'un repas tel jour, on ne sait pas si c'est le matin, si c'est le soir, il n'y a pas de numéro pour réserver, il n'y a pas d'adresse mail, il n'y a pas de tarif. Donc là on est en train de travailler sur des fiches type qui permettront une efficacité dans la communication et de cette fiche type on s'est dit que ça serait bien aussi, car là on va créer une fiche type de communication sur l'activité, mais autant le faire très en amont et avoir nous aussi une fiche type, car aujourd'hui les associations qui viennent ici elles vont voir le service communication, elles vont voir la vie associative, elles vont voir le service des fêtes, elles vont voir les services techniques. Elles vont voir le service pour avoir une autorisation de buvette, elles vont voir un autre service pour avoir une autorisation d'occupation du domaine public, un autre service pour avoir une autorisation de braderie. Donc là aujourd'hui on partirait aussi sur une fiche type des manifestations qui sont prévues et à charge des services municipaux de les dispatcher. Donc on est en train de travailler dessus. Et donc, tout ça pour dire que l'on est dans une instance de concertation. Donc si ça n'est pas remonté aujourd'hui dans les deux premières réunions que nous avons eues. Donc maintenant si à un moment donné dans la vie du conseil consultatif vient la demande d'une formation, évidemment on ira, mais nous on préférerait en amont, et dire aujourd'hui vous habitez Sin le Noble, vous voulez créer une association, alors 36 15 vie associative et on a un petit livret vie associative qui vous dit, on crée une association, il faut, c'est tel formalisme, vous devez publier, vous devez déclarer en sous-préfecture, vous devez ouvrir un compte bancaire. Donc ça déjà, qu'on ait déjà une petite bibliothèque, un petit guide et après que les services de la vie associative se tiennent à disposition pour une formation plus proche. Car si on a 40 personnes, il n'y a pas le même niveau de connaissance, d'expérience. Donc la une personne qui vient créer une association, elle s'assied avec les responsables de la vie associative et on les accompagne. Il y a des gens que l'on n'a pas besoin d'accompagner, il y a des gens que l'on a besoin d'accompagner, on explique ce qu'est la vie associative à Sin le Noble, sur les locations des salles, la subvention de démarrage, les subventions exceptionnelles, et puis il y en a d'autres qu'il faudra accompagner pendant 3 mois, 6 mois. C'est une ruche associative sur laquelle on travaille et elle est à l'ordre du jour du bureau municipal de mardi prochain. Donc elle viendra sans doute vers vous très prochainement. D'autres questions ? D'autres remarques ? Donc on peut adopter enfin vous proposer d'adopter cette délibération de création du conseil consultatif du monde associatif, y a-t-il des voix contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non donc adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Donc nous pouvons cette fois ci passer à la délégation culture, dont le rapporteur est Caroline FAIVRE, et deux délibérations et une première délibération sur une demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles de la commune auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

VI/ CULTURE

11- Demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles de la commune auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Mme FAIVRE : Oui, donc la Commune est régulièrement amenée à produire des spectacles à la salle Henri MARTEL et à la salle CASARES et ça ne peut se faire dans un cadre légal qu'en étant détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle qui est décernée par la DRAC, la direction régionale des affaires culturelles. Alors elle est actuellement détentrice de cette licence sauf que cette licence dure 3 ans. Là elle dure 3 ans et elle se renouvelle, et elle vient à expiration le 31 octobre. Donc si on veut continuer en toute légalité à produire des spectacles, il faut renouveler la licence. Je précise qu'elle n'a aucun coût pour la municipalité, c'est juste un acte administratif et que le renouvellement de la licence a obtenu un avis favorable au cours de la C2.

M. le MAIRE : Merci Caroline, donc une délibération page 79, donc renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles de la commune de Sin le Noble et de m'autoriser à solliciter le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles, première et troisième catégorie. Des questions ? Des remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc la délibération adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Et avant de rendre la parole à Caroline, on me dit que j'aurais dans mon empressement à vous présenter le compte administratif, omis de faire voter le procès verbal de la dernière réunion de Conseil municipal. Donc on va rembobiner un peu, j'étais tellement pressé d'aller sur le compte administratif ! Alors on ne va pas recommencer au début, mais juste. Donc y a-t-il des questions, des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil municipal que vous avez dans vos pochettes. Pas de remarques ? Pas de questions ? Donc je vous propose de l'adopter, est qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc ça y est c'est bien voté, le PV est adopté à l'unanimité, nous pouvons revenir donc à la mise en œuvre d'une politique de mécénat culturel. Une délibération dont l'objectif est de donner un aspect plus formel à une démarche de partenariat qui existe déjà comme pour le printemps culturel. Mais afin de l'encadrer juridiquement, donc Caroline FAIVRE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12- Mise en œuvre d'une politique de mécénat culturel

Mme FAIVRE : Oui c'est ça, la Commune souhaite effectivement formaliser par une charte du mécénat les participations déjà existantes des entreprises du secteur privé, à des événements ou manifestations à caractère culturel comme le printemps culturel justement, afin de développer voire de les ouvrir à l'avenir à d'autres manifestations municipales, par exemple défilé carnavalesque, ou le marché de Noël. Alors d'une manière générale le mécénat d'entreprise s'inscrit dans une démarche de développement de nouveaux liens entre les collectivités publiques et les entreprises du secteur privé, en dehors de leurs relations habituelles. Il contribue à étendre la renommée de la commune et dans un contexte de baisse des dotations financières et d'économie de gestion à réaliser, le mécénat d'entreprise apparaît comme une nouvelle source de financement des actions publiques. Pour mémoire, le mécénat est un acte désintéressé apporté sans contrepartie, qui sera d'une part un don qui est fait à un projet d'intérêt général ou d'utilité publique. Il se différencie à ce titre du parrainage/ du sponsoring, en ce sens ou ceci s'inscrit dans une démarche commerciale dont les retombées sont quantifiables et proportionnelles à l'investissement initial. Le don, qui est fait par l'entreprise partenaire, peut revêtir plusieurs formes : le mécénat financier qui consiste en un don numéraire, ponctuel faisant l'objet de versement successif, le mécénat en nature qui consiste en un don de biens, de prestations, de technologies. Donc cette année on a eu d'ailleurs une entreprise du secteur privé qui a fait un don d'ordinateurs à la Commune à titre d'exemple. Et le mécénat de troisième forme, le mécénat de compétence qui consiste en la mise à disposition de ressources humaines par le mécène sur le temps de travail. Au regard de toutes ces précisions, la Commune de Sin le Noble souhaite formaliser les principes du mécénat, en se dotant d'une charte éthique afin d'asseoir l'instauration du mécénat et de définir les modalités de mise en œuvre de celle-ci. Cette charte a pour objet de rappeler les principes du mécénat mais aussi de partager les valeurs auxquelles adhèrent le mécène s'engageant dans cette démarche ainsi que la collectivité. Les valeurs dans les grandes lignes : le mécénat constitue un engagement libre au service de l'intérêt général qui s'inscrit dans la durée ; la relation entre le mécène et la collectivité repose sur un lien de confiance et

d'échange mutuel concourant à développer l'attractivité du territoire comme je vous l'ai dit précédemment ; le mécène s'engage à respecter les choix faits par la Commune, et la Commune s'engage quant à elle à faire l'œuvre de transparence vis-à-vis du mécène concernant l'utilisation des fonds alloués ainsi que la réalisation du projet ; et enfin, la démarche de mécénat repose sur le principe du don, comme je vous l'ai dit également précédemment.

Alors je vais parcourir brièvement la charte, je ne vais pas vous relire tous les articles. Alors on va féliciter la direction des affaires juridiques qui a mené ce travail approfondi et très abouti. Alors dans ces 3 premiers articles, la charte fixe les devoirs du mécène, ceux de la Commune et leurs obligations réciproques. Elle rappelle leurs intérêts communs et la nature de l'entreprise aux articles 4 et 5. Elle rappelle que le mécénat repose sur le principe d'une association d'image institutionnelle, et que la Commune s'assurera qu'elle coïncide avec ses valeurs, à l'article 6. L'article 7 rappelle le régime fiscal du mécénat, l'article 8 l'octroi de contrepartie au mécène, l'article 9 la formalisation, l'article 10 l'affectation des contributions, l'article 11 l'exclusivité, l'article 12 la communication, l'article 13 la confidentialité, l'article 14 l'indépendance intellectuelle, l'article 15 la fin anticipée, l'article 16 prévoit l'intégrité et conflits d'intérêts et pour finir l'article 17 sur l'entrée en vigueur et l'application des dispositions. Voilà ce que je voulais vous dire de façon synthétique de cette charte.

M. le MAIRE : Merci beaucoup de cette présentation synthétique, donc la charte du mécénat vous est jointe en annexe à votre dossier page 85 à 90. Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission n°2. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Sur ce projet de délibération. Vincent CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : C'est au niveau de la confidentialité, s'il y a un mécène qui se présente et ne veut pas se faire connaître, il doit signer cette charte avant de faire son don. En signant cette charte il fait un don ou est ce qu'il fait un don sans signer cette charte s'il veut rester dans la confidentialité ? C'est un peu compliqué ce que je viens de dire.

M. le MAIRE : Oui, parce que je pense que tu l'as, mais j'ai décodé. (rires). Je parle le Vincent CAMPISANO après 22h. (rires). Et je pense que tu l'as pris un peu à l'envers cet article 13 confidentialité. Tu vois c'est que la Commune s'engage au respect des dispositions relatives à la protection des secrets industriels et commerciaux, en ce qui concerne les informations transmises par les mécènes, qui seraient susceptibles de relever du champ d'application de ces législations. Donc aujourd'hui c'est un travail comme Caroline l'a dit, c'est un travail qui a été fait par la direction juridique donc rien n'est oublié en général et là aujourd'hui c'est juste que l'on est dans le cadre de relation avec un mécène. On peut apprendre des choses, donc on n'est pas là, donc nous on signe juste la convention et après on est pas là pour dire que moi je fais ça parce que j'ai telle stratégie de développement commercial, nous on est pas là pour, donc on doit s'engager à une confidentialité sur nos relations, mais ce qui se fait depuis de toutes façon, depuis des années ici, personne n'a jamais dévoilé, et puis bon même sur le mécénat, c'est quand même, bon voilà c'est prévu juridiquement dans le cadre de la relation de mécénat entre la Commune de Sin le Noble et les mécènes potentiels tel que ça existe pour l'instant. Pas de gros dangers que l'on dévoile les secrets de fabrication ou des secrets commerciaux mais c'est inscrit, ça sécurisera au moins les mécènes et ça montre le professionnalisme et le sérieux de la démarche.

M. CAMPISANO : Deuxième question.

M. le MAIRE : Je laisse mon décodeur branché.

M. CAMPISANO : Si une personne donc un habitant de la ville veut offrir sa maison en legs ou en don à la Commune, pour servir pour la culture etc, est ce que ça ferait partie, est ce que c'est un mécène, ou c'est un donateur ?

M. le MAIRE : Donc, tu es intéressé. (rires). Tu veux faire de la déduction fiscale sur une maison que tu as. Sur tes nombreuses propriétés en Sicile ? Ou sur tes 300 kg de kiwi ? (rires). Donc il y a bien le mécénat et après il y a le don. Donc le don c'est du don, et après le mécénat on est dans un cadre d'un échange même si c'est désintéressé, donc c'est juridiquement ce n'est pas le même, ça n'est pas le même régime juridique.

M. CAMPISANO : Merci.

M. le MAIRE : Donc on est vraiment là sur une démarche de mécénat. Le mécénat c'est en gros le nom français du sponsoring, ça parle un peu plus mais c'est à peu près ça. Quand on dit sponsoring ou don on voit tout de suite que ce n'est pas la même chose. Quand on dit mécénat, c'est vrai que l'on peut. D'autres questions ou remarques ? Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Et nous passons à la délégation de la vie associative dont le rapporteur est Marie Josée DELATTRE relativement aux versements d'une subvention exceptionnelle à l'association Deudeuch Club pour son rassemblement du 22 mai 2016. Donc tout à l'heure j'ai parlé de la commémoration d'Henri MARTEL le 21, j'aurais pu aussi vous dire que le 22 mai c'est la fête des fleurs et légumes au Marais, et c'est le rassemblement de Deudeuch ici même sur la place toute la journée, par le Deudeuch club qui attend 150 à 160 voitures. Marie Josée DELATTRE.

VII/ VIE ASSOCIATIVE

13- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Deudeuch Club » pour son rassemblement du 22 mai 2016

Mme DELATTRE : Je pense que je vais me répéter, comme chaque année, bonjour à tous, comme chaque année, l'association Deudeuch Club Sinois organise la fête de la 2 CV. Comme Monsieur le Maire vient de vous dire, elle aura lieu le 22 mai. L'année dernière malgré une météo peu favorable, plus de 115 véhicules de collection étaient présents. Suite aux démarches contacts, et échanges de l'association auprès de nombreux clubs de la région, l'association compte recevoir cette année entre 150 et 160 participants. C'est pourquoi, afin de couvrir les frais exceptionnels et la bonne marche de cette manifestation, l'association a sollicité auprès de la Commune de Sin le Noble l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 euros.

M. le MAIRE : Merci Marie-Josée, donc effectivement une belle manifestation. Je vais inviter Marie-Josée DELATTRE à quitter la salle parce qu'elle ne fait pas partie de l'association mais elle a quelqu'un de proche qui en fait partie. Comme ça elle ne participera pas, donc et je vous propose d'adopter cette délibération « subvention exceptionnelle de 300 euros » pour le rassemblement de voitures anciennes de collection du 22 mai avec les dépenses qui seront prélevées sur les crédits du budget communal en son article 6748. En pièce jointe vous avez la demande du président Deudeuch Club et juste à signaler que l'année dernière ça avait fait l'objet d'un beau reportage sur France 3, ce rassemblement qui effectivement reprend de l'ampleur après quelques années où il n'avait plus lieu et après quelques années où il n'y avait plus grand monde donc espérons que l'objectif de 150-160 voitures sera allègrement atteint. Des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Non, donc je vous propose de mettre au vote, des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non, donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délégation suivante sur l'urbanisme foncier, dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON avec un premier projet de délibération visant à céder un terrain communal rue du jardinage cadastre section BK n°104

VIII/ URBANISME, FONCIER

14- Cession d'un terrain communal sis rue du jardinage cadastre section BK n°104

M. HOURNON : Mesdames, Messieurs, chers collègues bonsoir, cette délibération concerne une parcelle de terrain. Nous avons délibéré le 24 mars 2015 à ce sujet. Il s'agit de la parcelle BK 104. Elle est située rue du Jardinage, lorsque vous passez le cavalier de la cité des houillères

sur la droite. C'est une parcelle en partie située en zone UD et en zone NC partie en zone constructible et non constructible avec le fond de terrain qui est noyé, on ne peut pas employer un autre mot, noyé et un terrain fort encombré. Le service des domaines avait porté une évaluation sur cette parcelle à 64 500 euros et nous avons été contactés par le voisin qui offre une somme de 51 000 euros net vendeur. Alors vu la qualité du terrain comme je vous ai dit, une bonne partie, est inondée et, en plus, il faut aussi faire observer que sur la partie droite (quand on est face au terrain) on a la structure du cavalier qui représente une hauteur de 4 à 5 mètres de haut, donc orienté sud ce qui veut dire que la parcelle pratiquement n'est pas ensoleillée, le fond est inondé, une parcelle, donc c'est vrai que pour construire c'est un peu compliqué. Donc ce que l'on vous propose c'est de décider la vente au prix de 51 000 euros de cette parcelle à Monsieur et Madame FELOUKI précisant que cette parcelle vendue à 51 000 euros ce sera un prix net vendeur, l'acquéreur bien évidemment supportant toutes les charges afférentes à cette transaction immobilière.

M. le MAIRE : Merci Jean Paul. On vous a joint en annexe le courrier des voisins avec leur proposition à 51 000 euros et on vous a mis comme à chaque fois l'extrait du plan cadastral mais on avait déjà parlé de cette parcelle puisqu'on l'avait mise en vente. Des questions ? Des remarques sur ce projet de cession ? Non, donc je vous propose d'adopter la délibération visant cession de ce terrain communal sis rue du Jardinage cadastré section BK n°104 pour 995 mètres carrés aux consorts Monsieur et Madame FELOUKI pour un montant de 51 000 euros net vendeur et conformément aux dispositions de notre délibération du 24 mars 2015, les frais de géomètre liés au bornage et des frais d'acquisitions sont supportés par l'acquéreur et je vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les formalités administratives y afférentes, le notaire chargé de cette vente est Maître Franz QUATREBOEUFs conformément à notre délibération du 24 mars 2015. Et on rappelle comme à chaque fois, que la recette qui résultera de cette cession sera inscrite au chapitre 77. Des votes contre ? Des abstentions ? Non donc cette cession est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Deuxième délibération, relative à l'occupation du domaine public à titre gratuit par l'association le relais Cambrésis et donc juste pour préciser que c'est un projet de délibération qui vise à régulariser le déplacement d'un conteneur du domaine privé dans le domaine public communal. Normalement c'est de la compétence du Maire la signature de cette convention mais qui n'a pas à faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et aujourd'hui on va délibérer parce qu'il faut acter la gratuité de l'occupation du domaine public, Jean-Paul HOURNON.

15- Occupation du domaine public à titre gratuit par l'association le relais cambrésis

M. HOURNON : Effectivement occuper le domaine public, comme vous le savez le domaine public est imprescriptible et inaliénable et incessible. Donc à partir du moment où une personne privée va occuper ce domaine public, il faut passer une convention et généralement cette convention fait l'objet d'une redevance. Or il est prévu que lorsque cette convention est passée avec une association à but non lucratif, et lorsqu'elle concourt à la satisfaction d'un intérêt général de la Commune, la gratuité peut être accordée. Et c'est le cas ici en l'espèce puisque cette association du Relai fait la collecte de vêtements dans un but à la fois humanitaire et dans un but de développement durable. Donc ce que l'on vous propose effectivement si vous connaissez le container il est placé rue Joliot Curie sur un domaine de la SIA, et il est toujours dans la même rue mais il est avancé et se trouve sur un parking juste devant les Restos du cœur. Donc là on est sur le domaine public et automatiquement il faut passer cette convention qui sera gratuite.

M. le MAIRE : Donc merci Jean-Paul, des questions ? Des remarques sur ce déplacement du domaine privé de SIA mais qui occasionne des désagréments aux voisins vers le domaine public communal mais à titre gratuit eu égard au caractère de cette association caritative. Pas de questions ? Pas de remarques ? Donc nous pouvons adopter la délibération page 109, décider que toute occupation du domaine public par le relais Cambrésis se fait à titre gratuit. Et autoriser le relais Cambrésis à procéder au déplacement du conteneur sur le domaine de la SIA vers le domaine public communal et on rappelle que toute occupation du domaine public par l'association se matérialisera par un arrêté d'occupation du domaine public assorti d'une convention y compris pour le conteneur rue Joliot Curie. Et on vous demande de m'autoriser à

accomplir toutes les démarches y afférentes. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Et enfin dernière délibération à l'ordre du jour, elle concerne la délégation environnement, cadre de vie, dont le rapporteur est Monsieur Freddy DELVAL et je vous invite à ne pas ranger tout de suite vos affaires, parce que d'habitude la dernière délibération ce n'est pas la plus sexy ou sympa, celle-ci elle se trouve particulièrement intéressante, très souvent c'est des rapports que l'on doit adopter de 350 pages sur la qualité de l'eau ou du service au public. Donc là c'est une belle délibération, donc on va y passer un peu de temps, pas trop quand même, mais Freddy sait être synthétique. Donc juste un chapeau d'introduction sur cette délibération, c'est un projet de délibération qui constitue un engagement de principe sur la volonté municipale de développer une démarche de végétalisation. Donc Freddy va nous présenter tout cela.

Mais quelques éléments de contexte tout de même. Puisqu'on peut dire que Sin le Noble est une ville où il y a de la végétalisation mais il est constaté à mon sens et à notre sens de fortes disparités entre les différents quartiers de la ville, avec certaines parties très végétalisées, alors je pense que l'on peut en citer quelques-unes : la rue Joliot Curie, la rue de la piscine, la place de la République, la place de la Liberté, la rue de la porte de Fer, la périphérie des Epis, la rue Croizat, la rue Alcide Moché, la rue Jean Baptiste Lebas. Ce sont des parties de ville qui sont particulièrement végétalisées. La liste pourrait être plus longue. Mais il est vrai qu'il y a d'autres parties de la ville qui sont peu ou pas assez végétalisées voire pas du tout parfois et qui sont au contraire très minéralisées. Alors on peut penser notamment au centre ville, à la Montée, à la place Jean Jaurès, pas ou peu de végétaux. Alors moi je pense que cette situation est le fruit d'une histoire avec, pendant un temps une priorité qui a été donnée à la politique de fleurissement, peut-être au détriment de la politique de végétalisation et des espaces verts, puis avec les difficultés de la ville, la voilure a été réduite sur la politique de fleurissement. Et avec une réduction importante des budgets de fleurissement on avait donné les chiffres en début de mandat, sur une dizaine d'années, les budgets - peut être que Daniel POULAIN peut s'en souvenir-, moi je ne m'en souviens plus mais c'était des dizaines de milliers d'euros. Il y avait une volonté au début des années 2000 d'aller chercher des fleurs, après c'était dans la politique de fleurissement. Il y a eu des contraintes budgétaires, c'est vrai que l'on m'avait donné quand on avait fait la réunion, je ne sais pas si Daniel avait des budgets en tête mais c'est des dizaines de milliers d'euros qui ont été supprimés en fleurissement. Et les difficultés financières aussi donc à la fois, à mon avis, mais vous pouvez me contredire, moi je le vois comme ça, une période où il y a eu une volonté de fleurissement, et on a abandonnée la végétalisation et après avec les difficultés budgétaires, on a réduit la voilure sur le fleurissement et on n'a pas été forcément plus, parce que manque de moyen, sur une politique au niveau de la végétalisation. On peut parler de l'abatage ou de la politique d'égagement, on en a déjà parlé en aparté avec Daniel, ça n'emporte pas une critique juste un constat. Donc, et puis surtout il n'y avait pas forcément d'égagement, il n'y avait pas d'abatage et quand il y avait abatage il n'y avait pas replantation d'arbres en compensation. Donc, aujourd'hui clairement il nous est impossible de réinjecter financièrement les sommes qui étaient il y a de ça 10-15 ans, attribuées au fleurissement de la ville, c'est impossible. Impossible d'affecter ces sommes sur le fleurissement et impossible en même temps d'injecter des sommes pour aller rattraper le retard en matière d'égagement, en matière d'abatage et de replantation. D'ailleurs, même si nous en avons les moyens ça n'est pas sûr que ça serait la politique sur laquelle nous irions parce que nous avons une volonté vers une politique de développement durable, et clairement le fleurissement n'est pas forcément très intéressant à ce niveau car les plantes sont des plantes qui sont poussées en serre. Donc dans des conditions pas toujours très développement durable, qu'elles nécessitent des apports d'eau réguliers, vous le savez très bien donc c'est beaucoup de travail pour les services techniques, et puis c'est l'apport d'eau. Et ça, Daniel, tous les adjoints aux espaces verts le savent que sur le fleurissement on est confronté à des problèmes d'incivilités, à savoir on arrache par plaisir, ou de dégradations, et que nous allons plus sur une volonté d'une gestion régulière du parc arboricole de la ville. Donc nous avons déjà repris l'égagement depuis pas mal de temps. Donc l'égagement, enfin très significatif : l'égagement de la rue de la porte de Fer, je crois que c'est 58 peupliers qui n'avaient pas été élagués depuis des années, donc c'est un gros budget parce que là on n'a pas pu aller le faire nous même. Je vois le Président de l'association « vivre au Marais » avec lesquels on a travaillé sur cet élagage de la rue de la porte de Fer, et je pense que les riverains en sont particulièrement contents. Mais donc nous allons sur l'égagement alors là c'est un élagage que l'on sous-traite

parce que c'est tellement énorme que l'on n'a pas la capacité en interne. Puis de l'élagage que nous faisons aussi désormais en interne et on a pour projet, on l'a déjà dit de faire l'acquisition d'une nacelle qui nous permettra de faire les travaux d'élagage en interne. Donc reprise de l'élagage sur toute la ville, une politique d'abattage des arbres qui sont malades, Freddy avait fait un point en début de mandat. Je pense que c'était une centaine d'arbres que nous devons abattre sur le territoire communal qui étaient soit malade, soit même parfois déjà morts ou tout au moins dangereux et parfois très gênants pour les riverains, même s'ils ne sont pas malades. On n'a pas à infliger aux concitoyens des dommages liés à la présence d'arbres sur le domaine public. Tout de suite, suite à l'élection, des gens sont venus nous voir nous montrant des photos de chéneaux bouchés, de mousses. Enfin bon, tout le monde connaît ça. Donc nous souhaitons aller sur une politique de végétalisation, de gestion de l'existant au niveau des arbres élagage, abatage. Mais quand nous allons sur l'abatage avec une volonté qui sera une doctrine municipale que nous souhaitons affirmer, c'est un arbre abattu égal un arbre replanté. Alors pas forcément au même endroit, mais en tout cas sur le territoire communal, et évidemment tout à l'heure j'ai attendu dans une déclaration que la démocratie participative était l'ADN du projet, cette politique nous la menons en concertation et en démocratie participative donc Freddy fait l'ensemble des huit conseils de quartier, moi j'assiste à deux réunions avec lui. Je ne sais pas s'il en a fait plus depuis ou pas. Dans chaque conseil de quartier on demande aux membres de réfléchir avec nous sur les problématiques d'élagage, d'abattage de re-végétalisation et parfois même de tout petit périmètre. Ça peut être un espace qui ne sert pas à grand-chose, on peut aller mettre un bout de pelouse et puis quelques arbustes adaptés, mais ça Freddy vous l'expliquera, adaptés à leur environnement et qui permettront d'amener, de végétaliser, ça Jean-Paul vous le dira prochainement puisque ça fait partie des orientations du PADD, du PLU. Donc la végétalisation et le verdissement de la ville qui permettront de travailler sur la biodiversité. Freddy vous en parlera sans doute aussi puisque tous ces petits espaces de végétalisation. Ce sont des foyers et des habitats très intéressants pour la biodiversité et dans ce cadre, là, nous menons une réflexion sur l'abandon de la démarche des villes fleuries que nous trouvons trop contraignante, trop coûteuse, et je dirais, on entend parfois et on voit parfois dans la presse des chefs étoilés qui renoncent à leur étoile, leur première étoile ou leurs deux étoiles en se disant qu'ils peuvent donner autant de plaisir à leurs convives, à leurs clients, avec beaucoup moins de contraintes parce que si le plat est bon bien cuisiné, mais qu'on doit pas payer 12 serveurs autour de nous, plus des couverts en argent et plus des nappes qui sont assorties aux rideaux et aux housses des chaises et bien ça coûte moins cher. Donc nous sommes assez dans cette réflexion de dire, on n'est pas là pour aller chercher la deuxième fleur, enfin on en a déjà deux, la troisième à tout prix. De toute façon ça sera très compliqué parce qu'y a des cahiers des charges on a plus, ça s'était avant notre arrivée, il n'y a plus de fleurissement aérien, en plus il faut des mobiliers urbains adaptés. C'est un peu bling bling et on pense que l'on peut donner du plaisir avec une végétalisation, de beaux arbres, de beaux massifs, et de la belle verdure, de la belle nature en ville et pas forcément des fleurs qui ont poussé en serre qui arrivent que l'on plante et qui sont très gourmandes en eau, qui sont très gourmandes en entretien par les services techniques et qui malgré tout malheureusement ne sont pas toujours respectées par certaines personnes. Donc voilà un peu le chapeau d'accueil que je pouvais faire, comme ça Freddy ne pourra qu'être synthétique.

IX/ ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

16- Mise en place d'une démarche de végétalisation sur le territoire de la Commune de Sin le Noble

M. DELVAL : Mais ça serait bien mal me connaître ! On va développer un petit peu, alors voilà, Monsieur le Maire a expliqué le gros du sujet mais pourquoi végétaliser? Il faut se rendre compte que maintenant nos villes sont devenues des sanctuaires pour la faune et la flore sauvage. Il suffit de sortir de Sin le Noble pour voir toutes ces zones industrielles, ces zones commerciales qui s'y développent. Les champs en culture intensive où on ne voit plus rien que du blé, que du maïs, on ne voit même pas la moindre petite terre. Vous noterez que je ne dis pas mauvaises herbes, parce qu'il n'y a pas de mauvaises herbes, toutes les herbes ont leur fonction. Alors, re-végétaliser une ville ça veut dire aussi ramener dans la ville les insectes, les oiseaux et les mammifères. Ceux qui habitent du côté de la cité Sainte Barbe ont pu observer régulièrement des chevreuils qui remontent jusqu'au rond-point Croizat, jusqu'à la cité Sainte Barbe, des renards qui viennent en centre-ville, qui viennent aux Epis. Le faucon crécerelle, la buse qui est également là, et pour nos amis de la porte de Fer, des chouettes hulottes qui sont

régulièrement dans les conifères. Donc le but de végétaliser aussi une ville c'est de ramener tout ces animaux chez nous, un exemple, sur le trajet du tram, entre Douai et Dechy, sur ces petits arbres qui ont été plantés, j'ai compté l'année dernière 14 nids de passereaux, ça ne paraît pas grand-chose mais ça donne une idée de la qualité de la vie à Sin le Noble. Si des insectes y vivent bien, si des oiseaux y vivent bien et les mammifères forcément nous aussi on y vivra aussi bien. Donc revégétaliser tous les espaces qui peuvent l'être notamment par quartier, j'espère un arbre de haute tige dans un endroit qui sera choisi pour que cet arbre devienne un symbole un repère dans le quartier comme ça se fait un peu partout. Voilà un peu l'ambition que j'ai même si elle est grande, j'espère au moins pouvoir arriver à quelque chose.

M. le MAIRE : C'était finalement très synthétique puisque je pensais que tu allais nous parler des hirondelles, de la colonie d'hirondelles nicheuses du lycée qui est la plus importante de France, je pensais que tu allais nous parler sur la tour des Epis.

M. DELVAL : Oui mais, malheureusement alors la colonie d'hirondelles ce n'est pas un bon exemple parce qu'avec ce qui s'est produit au Raquet, ces constructions qui sont venues un peu manger l'espace où ces oiseaux vivaient font que cette colonie est en train de disparaître sous l'action de l'Homme. Donc c'est volontairement que je n'en ai pas parlé. Puisque là c'est l'exemple à ne pas faire, mais malheureusement, il faut bien mettre les habitants quelque part, ça ne fait pas toujours bon ménage. Mais à chacun dans son jardin, dans son espace pour cela... Je salue notre ami Vincent pour lequel j'ai été visité son splendide jardin, ces fameux kiwi, c'est un exemple à suivre, il a un jardin formidable qui attire tous les insectes du quartier. A chacun de pouvoir faire ça chez soi. A chacun dans son quartier d'identifier un petit espace où on peut végétaliser pas seulement par des arbres mais aussi par de l'herbe, éviter aussi de trop tondre, laisser un peu faire de la gestion différenciée, laisser les fleurs s'exprimer et les insectes les butiner ça ne pourra être que mieux. Alors bien sûr, en ville chacun peu remarquer des rapaces qui chassent même sur la place ici autour du clocher. On voit beaucoup d'espèce, on voit plus d'espèce actuellement en ville qu'à la campagne. Est-ce que ce n'est pas un hasard ? Voilà.

M. le MAIRE : Donc merci Freddy, effectivement j'avais vu un reportage l'autre jour sur les oiseaux. Il n'y avait quasiment plus d'espèces d'oiseaux à la campagne, elles n'ont plus d'habitats, plus de nourriture et en ville ils trouvent tout ce qui leur faut donc la logique de cette délibération c'est d'acter notre volonté d'aller vers une démarche de végétalisation donc comme on le dit souvent, c'est la rue Verdun où avant il y avait tout ces prunus qui étaient splendides au moment du printemps quand ils étaient en fleurs. Et il y en a un qui a été abattu parce qu'il était malade, un autre parce qu'il gênait pour la ducasse, un autre pour une autre raison, ils n'ont jamais été replantés. Donc aujourd'hui à la fois c'est de replanter, c'est d'abattre ce qui doit être abattu, d'élaguer ce qui doit être élagué, d'abattre, de replanter quand il y a un arbre d'abattu mais au bon endroit, en concertation. Et aussi on a eu le cas sur les Epis, de planter les bonnes espèces, car c'est vrai que là on est confronté à des espèces que l'on doit abattre parce qu'il y a eu des choix d'espèces qui n'étaient pas adaptés au tissu urbain dans lequel ils étaient. Freddy insiste sur l'adaptation qui demande de choisir des essences locales adaptées à notre climat, mais également de choisir des essences qui vivront bien. Tout à l'heure on parlait de gestion en bon père de famille sur les assurances, en se disant que l'on aurait pu faire l'économie de 80 000 euros mais on y va. Mais là c'est la même chose, ce n'est pas juste aujourd'hui planter des choses qui vont être jolies et puis dans 20 ans que nos successeurs soient confrontés aux mêmes problématiques ; que c'est bien choisir la bonne espèce au bon endroit et dans cet ordre-là un prunus l'on doit abattre face à la poste, car il est un peu en mauvaise santé mais qui est également une gêne pour la ducasse avec l'arrêt de bus mais on a vu avec les forains qui payeront un arbre à la ville de Sin le Noble, et on travaillera là aussi avec le conseil des enfants ou les écoles également, ils ont tous des projets éducatifs sur les jardins pédagogiques. Donc on travaillera avec les écoles, on travaillera avec le conseil municipal de la jeunesse, les conseils de quartiers et je vous dis parfois ça ne sera pas grand-chose, c'est 4 mètres carrés qui ne servent à rien, qui ne servent pas de parking, qui ne servent à rien et bien on peut, peut être y mettre un petit arbuste un petit massif voilà, donc surtout les délaissés comme on les appelle et donc ça aujourd'hui c'est aussi, tout à l'heure le conseil consultatif du monde associatif, était à la confluence de la politique de démocratie participative et de la vie associative, là on est clairement à la confluence de plusieurs politiques, c'est le plan d'urbanisme dont Freddy travaillait avec, ça peut être l'éducation, c'est de la démocratie participative évidemment, c'est le développement durable, c'est beaucoup voilà. Donc je pense qu'il y a des beaux débats lors de la commission

n°4 qui en général travaille dessus. Donc, et je vous dis, sans doute nous abandonnerons dans les semaines qui viennent, nos démarches sur les villes fleuries qui sont, on va aller à l'essentiel on va aller dans le dur, et on va abandonner de toute façon on n'a plus les moyens. Vincent ?

M.CAMPISANO : Un mot sur le prix des villes fleuries qui dans les villes, les participants étaient ceux qui avaient la chance d'avoir une propriété avec jardin devant. Ceux comme moi qui n'ont pas cette chance d'avoir un jardin devant, j'ai mon jardin derrière, et les jardins derrière magnifiques il y a celui de Patrick là-bas au bout qui est extraordinaire, il y a le mien que je vous invite à venir visiter quand vous voulez, pareil, donc on n'avait pas le droit Françoise est venue avant hier le voir

M. le MAIRE : Les rapprochements intergroupes, je commence à m'inquiéter (rires).
Je n'ai pas dit ça. (rires)

M. CAMPISANO : Je ne parlais pas de ça non plus. Donc pour dire que c'est très bien pour ceux qui ont la chance d'avoir une propriété, c'est bien pour ceux qui ont de l'espace devant. Ceux qui sont derrière et ils sont nombreux à avoir des jardins derrière, il y a souvent des façades sur la rue, donc on n'a pas des jardins, il y a des merveilleux jardins que personne ne connaît. Et ça c'est pénalisant, donc j'avais demandé également de participer mais on n'a pas le droit puisque le prix est uniquement que pour ceux qui étaient devant. Et je me rappelle donc des prix, tout à l'heure on disait au niveau des fleurs, du fleurissement, on est passé de 385 000 euros quand Madame PEZIN a terminé, et grâce à Daniel POULAIN on est descendu à 78 000 euros. Donc il y avait une forte économie là-dessus. Et c'était uniquement parce que les fleurs étaient des fleurs non vivaces, donc les fleurs non vivaces il faut les remplacer tout le temps il faut bien les arroser etc... Les fleurs dites vivaces, il n'y a strictement rien à faire, comme le myosotis, Freddy va le dire, le myosotis, qu'est ce qu'il y a à faire aux myosotis ?

M. DELVAL : Rien, le laisser pousser.

M. CAMPISANO : Donc le myosotis ça fleurit bleu, c'est magnifique, c'est extraordinaire, et ça égaye tout de suite un massif etc. Il n'y a strictement rien à faire, ça coûte 0 ! Ça ne coûte même pas la première fois. Les jonquilles et les narcisses qui fleurissent en premier donc se succèdent dans le temps. Ce sont des oignons qui reviennent chaque année. Ça coûte 0 pendant des années et des années et des années, ça coûte 0, toujours pour le fleurissement d'un petit coin perdu etc. Et ça s'est magnifique à faire, et on peut toujours le faire. C'est vrai que quand on arrive ici, à l'hôtel de ville, je dis où elles sont les fleurs ? Je demande...
Donc je ne vois plus les jardiniers comme avant c'est vrai qu'on trouve effectivement des fleurs, moi je veux bien apporter des graines et puis en mettre. Ça ne me dérange pas, mais je ne sais pas si j'ai le droit de le faire. Mais c'est des myosotis. Et des choses peuvent se faire, on en parlera avec Freddy. Je veux porter maintenant que j'y suis pendant le Conseil municipal, j'ai été horrifié, effrayé certainement aussi par je ne sais pas qui à oser couper le ginkgo qui est là, ce magnifique arbre qui est là, cet arbre qui est l'arbre du bicentenaire de la révolution Française là et donc le bras allait sur l'allée principale, je ne sais pas qui a coupé ce bras, mais c'est dégoûtant. Un arbre qui a résisté à la bombe nucléaire d'Hiroshima et qui a résisté aux substances nucléaires. Je ne sais pas qui a osé faire ça mais ce n'est pas bien.

M.DELVAL : Et cet arbre vivait déjà, au jurassique, il y a 190 000 millions d'années, ne l'oublions pas.

M. CAMPISANO : Exactement, on ne l'oublie pas.

M.DELVAL : Alors justement tu parlais des jardins et tout ça mais à chacun dans son jardin, on a une, comment, aussi une piste c'est la végétalisation des cours et jardins privés avec l'hypothèse, d'un concours communal. C'est pas parce qu'un jardin n'est pas visible de l'extérieur qu'il n'embellit pas la ville et qu'il ne participe pas à comment, à la biodiversité de la ville. Chacun, j'ai visité beaucoup de jardins de personnes habitant Sin le Noble, c'est vrai qu'il y a des petits bijoux qui ne sont pas visibles de l'extérieur. Alors on ne peut pas non plus faire défiler toute la ville dans son jardin mais on peut prendre quelques clichés, faire une petite expo, ce sont des pistes ça aussi c'est du développement durable, c'est de la biodiversité, ce n'est pas seulement ce qui est visible, c'est également ce qui n'est pas visible et qui permet au reste de se développer. Donc c'est vrai, tu parlais des fleurs et tout ça, sache que

régulièrement en automne et au printemps je vais semer des fleurs un peu partout, du myosotis, des coquelicots et tout ça, et je ne suis pas le seul. Bien sûr que l'on peut le faire.

M. CAMPISANO : Je rajoute, si vous le permettez Monsieur le Maire, donc pour la biodiversité, un arbre, un arbuste, s'appelle le sumac de Virginie, qui est l'arbre nourricier des abeilles. Alors on parle toujours que les abeilles meurent dans le monde parce que l'on n'arrive pas, si vous avez des abeilles, vous avez des belles fleurs, si vous avez des abeilles vous avez des bons fruits, si vous avez des abeilles vous avez tout le reste, les bourdons, les guêpes etc... Donc qu'on n'aime pas dans le centre-ville évidemment mais les sumacs si on les plante du côté du marais, par là, où il y a personne par exemple, des sumacs c'est joli comme tout, ça permet aux abeilles de venir, ça permet aux oiseaux de revenir également. Freddy je ne sais pas si tu as vu les mésanges actuellement qu'il y a ici tout autour du centre ville qui vont chez moi, dans mon jardin, j'ai le droit à des nids de pigeons, de colombes, de merles, de passereaux, de moineaux, de mésanges et je ne sais pas encore ce que j'ai comme, ils sont tous là, donc qu'ils viennent manger mes figues, mes kiwis d'ailleurs, donc, et la biodiversité c'est ça. Et je n'ai pas de mauvaises herbes comme tu disais, ça permet à toutes les fleurs de vivre, si tout le monde faisait la même chose. Et donc là j'ai proposé certains arbres pour le centre ville, on en reparlera je veux dire, et il y a des arbres comme les cytises, les cytises ce sont des arbres qui ont les grappes jaunes que vous voyez actuellement, ça demande aucun entretien, ça revient chaque année, Freddy le sait, il y a les lilas, tout le monde aime les lilas, les lilas ça demande rien, pas besoin d'arrosage etc. Les lilas c'est extraordinaire etc etc.

M. le MAIRE : Daniel POULAIN ? Je m'étonnais de ce silence.

M. POULAIN : Moi je ne vais pas tirer un tableau noir quand même sur le concours des maisons village fleuris, plutôt les villes et les villages fleuris. Tout au début pour avoir la première fleur, c'est le fleurissement, alors c'est ce qui a été fait antérieurement. Après ce qui manque pour avoir l'attribution de la deuxième fleur c'est plutôt justement travailler à l'économie, à travailler à la gestion de l'eau, avoir un acte responsable. Donc en plus on a un accompagnement moi j'ai appris beaucoup avec ces personnes, en règle générale je suis tombé sur des gens très courtois et des gens à qui on peut poser 1 000 questions et avoir 1 000 réponses. Moi je pense qu'en plus, c'est une image pour la ville, parce qu'il ne faut pas se leurrer, quelqu'un qui veut se mettre dans une ville, regarde déjà la qualité de vie, et la fleur qui est sur le panneau ce n'est pas anodin. Moi je ne vois pas ça comme un simple fleurissement, au départ oui c'était pour la facilité, après Freddy, il y a le concours des maisons fleuries, j'ai essayé de le tenir comme j'ai pu, chaque année ça tombait en désuétude. Mais Monsieur le Maire vous l'avez rappelé, il y a des dégradations aussi dans les parcelles qui sont devant les maisons, et ça coûte cher, de plus en plus cher. Donc les gens, de ce fait là, sont découragés, on a essayé de le relancer et puis bon c'est vrai que les maisons fleuries, on était arrivé à 38 logements participants la dernière année. Mais il faut essayer de le retrouver, parce que c'est vrai que et Freddy le dit, il n'y a pas grand-chose à faire, chacun peut avec sa bourse et peu de moyen faire quelque chose. Et c'est vrai que les finances on les a diminuées et malgré tout on a réussi à avoir une deuxième fleur. Donc ça prouve bien que ce n'est pas qu'une question financière, que l'on peut avoir des résultats, le tout c'est d'être raisonné et d'être réfléchi au niveau de l'abattage. Alors là, l'élagage des arbres, je suis arrivé il n'y avait rien, donc le technicien a fait l'urgence de l'urgence et au fur et à mesure, il nous arrivait des pépins, au Vivier on a eu des saules têtards qui sont tombés à l'eau parce qu'il n'y avait pas d'entretien. Mais on a été au plus vite quoi. Et avec les moyens aussi, mais le développement que vous faites au niveau de l'environnement c'était ce qu'il y avait dans les cartons. C'est d'avoir un élagage maison puisqu'on peut pour être réactif aussitôt quand il y avait un problème, au lieu de demander une société qui avait d'autres villes à faire, c'est de faire un service digne de ce nom dans une ville de 17 000 habitants, chose que l'on n'avait pas et bon je vois que c'est parti pour et que ..., bon vent et bonne fleur.

M. le MAIRE : Alors avant de donner la parole à Jean-Pierre, juste quelques éléments de réponse rapide. De dire, effectivement les gens regardent le cadre de vie, il regarde peut être la fleur sur le panneau d'entrée de ville, mais je pense qu'ils regardent aussi, enfin on est allé avec Patrick ALLARD à une manifestation du collège qui faisait une manifestation de sport de combat à la salle Joliot Curie avant de venir au Conseil municipal. C'est très agréable de passer dans la rue Joliot Curie de continuer vers le béguinage et d'y faire demi-tour, voilà quand on va visiter pour acheter une maison, ou quand on vient voir des amis, effectivement on voit la fleur au panneau, mais quand on arrive dans une rue où il y a des massifs où il y a de la

verdure, où il y a des arbres, je pense que, on est d'accord, mais nous prêtons une attention, mais la fin de votre discours était de toute façon en cohérence avec ce que l'on veut faire, effectivement aujourd'hui ça peut se passer, après il faut aussi évoluer, ce n'est pas parce que financièrement parce que malgré tout parfois il y a des fleurs comme dans tous les concours il y a une récompense, c'était plus un encouragement, on est pas tout à fait au niveau, donc je n'étais pas là donc je ne peux pas le dire. Il y a des moments c'est aussi un encouragement, aujourd'hui on ne peut pas faire plus, parce qu'il n'y a plus de fleurissement aérien, c'est important. Il y a des demandes de mobiliers urbains ou d'aménagement en dur que l'on n'a pas et que l'on n'a pas envie de faire et aujourd'hui c'est plus une démarche de nature en ville que d'aller chercher une fleur et on le voit bien, même si on dit que il y a des villes autour de nous qui sont allées chercher une force supplémentaire on a bien vu comment la ville se transformait en termes de fleurissement. Donc ça ça a un coût, derrière c'est une logistique donc aujourd'hui nous on préfère aller vers l'entretien des arbres qui n'étaient pas ou peu élagués entretenus, abattus quand il fallait, et là effectivement moi j'ai vu la facture sur la rue de la porte de Fer. Ce n'est pas 3 euros 50 et ça, il y a ça sur l'ensemble du patrimoine et aujourd'hui ce rattrapage c'est aussi de devoir abattre des arbres parce qu'ils n'ont pas été élagués donc manque d'élagage parce que si on les élague quand ils ont une certaine taille, ça les fragilise ou ils meurent. Alors ils sont très très fragiles au vent et donc ils peuvent tomber à n'importe quel moment. Donc aujourd'hui c'est vraiment une analyse, c'est une vision globale, c'est plus une vision végétalisation mais dans une dynamique de cadre de vie mais une dynamique de nature en ville. Donc c'est de la biodiversité, pour amener le cadre de vie et puis le tout dans une gestion de bon père de famille qui ne vous coûtera pas trop cher et que l'on est capable d'assumer, donc on ne réduit pas la voirie, mais moi je pense que ça pourrait être beaucoup plus beau pour moins cher et plus confortable et plus agréable de se balader parce qu'un bac de fleurs il n'y a pas d'oiseaux siffleur dedans, un petit massif avec une petite haie ou des petits conifères ou un petit arbre, il y a au pied de quoi attirer la nourriture avec les insectes et compagnie. Donc derrière il y a des oiseaux, et donc les oiseaux, et après derrière c'est pareil il y a la pollinisation, donc on est dans vision de nature en ville plus que de fleurissement.

Donc Jean Pierre STOBIECKI.

M. STOBIECKI : Je suis d'accord avec tout ça, on est dans un quartier des Epis avec beaucoup de végétaux. Si on veut gagner et garder sur la végétalisation en ville, il faut quand même rappeler je ne sais pas comment le civisme aux habitants et aux enfants. Quand je vais aux Epis, j'y promène mon chien tous les jours et le nombre de plantes arrachées dans le nouveau parc, les crottes sur les trottoirs, les arbres cassés, de la moto dans le parc, dans les parterres, si on n'emploie pas en même temps une action concomitante à ce que l'on veut faire, c'est le chien qui court après sa queue. On n'aura jamais une ville agréable. Dans mon quotidien, je me balade, hier il y a une personne qui a changé ses carrelages chez lui, il n'a rien trouvé de mieux que de remplir un caddy et de le laisser devant la station de chauffe. On ne peut pas continuer comme ça. On embellit, on embellit je veux dire, mais en même temps on dégrade. Le parc urbain si on n'y fait pas attention, il va être dégradé en un rien de temps.

M. le MAIRE : Merci de ce constat largement partagé sauf à dire que le problème ce n'est pas un problème de la ville de Sin le Noble quand on parle avec les collègues, c'est partout pareil. Et ce n'est pas un problème des Epis ou autres. Dans la rue Carnot, il y a des jardinières, quand on plante, il y a des commerçants qui m'appellent et qui me disent, justement comme le disait Daniel, on a essayé de mettre des vivaces, avec des arbres qui donnent un peu de volume enfin ce n'est pas des arbres mais des plantes. Il y a des gens qui arrêtaient leur voiture, ils enlevaient, donc on a même mis des dispositifs avec des barres de fer pour que l'on ne puisse pas les enlever. Mais du coup, mais tout à l'heure je le disais, c'était la confiance de beaucoup de politique, en travaillant avec le conseil des enfants, en travaillant avec le conseil des sages, en travaillant avec les conseils de quartiers qui ont une vraie appropriation, et que les gens du conseil de quartier seront ambassadeurs de cette végétalisation dans leur quartier. Les enfants qui viendront planter sont les ambassadeurs dans leur famille, avec leurs copains, et après il y a d'autres dispositifs, qui ne concernent pas la végétalisation qui sont sur la politique de sécurité, on ne va pas ré-ouvrir les débats que l'on a eu la dernière fois mais en tout cas il y a des financements, il y a des procédures activées en, sur ce travail là, mais je suis heureux de la qualité de ces débats prouvant qu'au-delà de la qualité des débats, on va tous dans le même sens et on partage tous le même constat, avec les expériences diverses qui sont celles des équipes municipales précédentes ou actuelles. Donc c'est bien je pense que ça augure de très beaux travaux dans la commission. Freddy veut conclure ?

M. DELVAL : Oui, alors nous avons fait un essai. Il ne faut pas croire que l'on abat systématiquement ce qui ne va pas bien. Nous avons fait un essai sur un arbre rue Joliot Curie où il y avait des racines qui perturbaient le macadam qui soulevaient les bordures. Donc plutôt de faire comme certains font, couper l'arbre, on a découpé le macadam autour et on est allé voir ce qu'il se passait en dessous, en fait les racines soulèvent la terre et la terre soulève le macadam des bordures. On a enlevé l'excédent de terre et taillé, un peu les racines qui pouvaient l'être, agrandi la pose de macadam et replanté autour. Et cet arbre va encore vivre une vingtaine d'années. Voilà aussi ce que l'on peut faire dans le développement durable, ce n'est pas forcément de l'abattage systématique. Lorsque l'on peut sauver un arbre, on le fait, il y a des moyens de le faire, on va s'y employer aux monuments où les racines de ces platanes ont dégradé fortement autour, on va appliquer la même chose. Et à chaque fois que ça sera possible, on le fera. Voilà je voulais conclure là-dessus.

M. le MAIRE : C'était un complément intéressant effectivement puisque l'on est très sollicité dans les conseils de quartiers ou dans les conseils d'écoles ou parfois directement les riverains qui nous disent, là, il faut abattre l'arbre parce qu'il fait effectivement des désordres au sol en soulevant les macadams. Donc Freddy a travaillé sur cette question là puisqu'il est possible aussi de faire de l'élagage de racines. Donc il m'expliquait qu'une racine, on coupe, c'est une branche, mais en tout cas on est en train de tester cette technique de l'élagage de racines et effectivement on l'a testé sur un arbre rue Joliot Curie en face de l'école où il y avait le macadam qui se soulevait. On est allé élaguer et on a agrandi la fosse et au pied de ces arbres, là aussi on pourrait faire des plantations. Donc on a fait des plantations qui amènent de la diversité et qui amènera donc des nids dans l'arbre et donc on réfléchit à faire la même chose au niveau de la place de la Liberté, ça serait dommage d'abattre ces splendides platanes et donc on va aller travailler dessus dans les temps qui viennent à la fois peut être élaguer le haut mais surtout aller voir ce que l'on peut faire sur les désordres causés au sol sachant que ce n'est pas plus problématique parce-que ce n'est pas un axe passant. Mais en tout cas on va regarder pour ré-végétaliser cette partie de racine et ne pas aller abattre les arbres juste pour des questions de racines. Mais tout à l'heure pour boucler, là on est face à des arbres qui ont été plantés il y a des décennies, Jean-Pierre disait 40 ans pour les paulownias, il y en a c'est beaucoup plus longtemps. C'est pour ça aussi que nous on va traiter le passif en essayant de trouver des solutions mais quand on va planter, on va aussi éviter que l'arbre que l'on va planter ait une fosse trop petite ou qu'il va avoir des racines qui dans 40 ans seront à 10 mètres qui auront soulevé la rue ou les canalisations. Donc voilà c'est cette démarche là aujourd'hui. On est là pour réfléchir mais je pense que ça sera un sujet consensuel et particulièrement agréable de travailler tous ensemble. Donc s'il n'y a plus de questions, je vous propose d'adopter tout de même cette délibération page 115 en décidant d'initier une démarche de végétalisation sur les territoires de la Commune et de favoriser dans ce cadre des espèces régionales ou historiquement présentes et de recentrer la collectivité sur le développement de sa politique de végétalisation en abandonnant pour le moment la participation à la labellisation des villes et villages fleuris, et de décider que les instances de démocraties participatives seront évidemment associées à la mise en œuvre de cette démarche. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous remercie de la qualité de vos débats et de vos échanges et je vous donne donc rendez vous le 21 pour Henri MARTEL et le 22 au Marais et à la Deudeuch et puis, le 31, pour un Conseil sur le PADD et le PLU. Merci et bonne soirée à tous.